



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Office National des Forêts**



# Rapport d'activité 2022

Direction territoriale de Guyane

# ÉDITO

La forêt guyanaise, comme toutes les forêts du monde, est notre bien commun.

Réservoir de biodiversité, puits de carbone, source de bien-être et levier de développement d'une économie durable, la forêt guyanaise est essentielle à l'homme et à la planète.

L'année 2022 avec la prolongation du dérèglement climatique causé par l'ampleur du phénomène « La Nina » est venue questionner avec encore plus d'acuité la résilience de notre modèle actuel de gestion et la nécessité de le faire évoluer.

Les équipes en charge de l'accès aux parcelles en production ont poursuivi un intense travail de reconnaissance sur le terrain et de lancement de marchés routiers pour tenter de rattraper le retard pris en 2021. La quasi-absence de saison sèche, conjuguée au faible nombre d'entreprises capables de faire des routes forestières a eu raison de cet engagement. Pour la seconde année consécutive, 2022 s'achève avec un stock de marchés routiers attribués non exécutés et reportés à l'issue du Petit été de mars 2023 dont on espère le retour.

Sans surprise, la mise à disposition de volumes de bois d'œuvre en a été défavorablement impactée, atteignant un niveau historiquement bas depuis 2016.

2022 reste néanmoins l'année où quelques succès pour la gestion durable des écosystèmes naturels guyanais ont été enregistrés : éradication de l'orpaillage illégal dans la RN des Nouragues, cessation et judiciarisation d'infractions dégradantes des milieux naturels dans la bande littorale, aboutissement du travail de révision des standards PEFC, lancement de projets de recherche structurants, amélioration de l'ancrage territorial des 3 RN co-gérées avec des projets d'accueil et sensibilisation co-financés par des fonds FEDER ou France Relance, travail de définition de règles de gestion concertées avec les populations Palikur résidant dans les communes de Roura et Macouria, publication de la 3e édition du guide de reconnaissance des arbres de Guyane, etc...

Tout ceci n'aurait pas été possible sans l'investissement des femmes et des hommes qui composent la direction territoriale de l'ONF en Guyane.

Les éléments clé présentés dans les pages suivantes rendent compte de leur travail.

Bonne lecture.

Catherine Latreille  
Directrice territoriale

# SOMMAIRE

## 4 INTRO

- 7 Les actions de l'ONF en 2022
- 8 Des hommes et des femmes au service de la forêt
- 10 Les femmes et les hommes de l'ONF Guyane
- 12 Les principales données comptables en 2022
- 14 Les forêts gérées durablement en Guyane

## 16 MENER UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS

### 18 L'ONF, acteur de la gestion

- durable des forêts guyanaises
- 20 L'aménagement forestier, un document de gestion
- 27 La certification d'une gestion durable : PEFC
- 28 L'ONF planifie la production de bois
- 34 L'approvisionnement de la filière bois

### 36 L'ONF, acteur dans la recherche et l'innovation

- 38 La recherche au service de l'exploitation forestière
- 40 La recherche sur le terrain
- 41 Améliorer les connaissances sur la biodiversité
- 42 La télédétection & le pôle SI-SIG

## 44 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

### 46 L'ONF, acteur de la protection des milieux

- 48 Les réserves biologiques
- 49 La prise en compte de la biodiversité
- 50 Les grandes actualités des Réserves naturelles nationales gérées et co-gérées

## 52 L'ONF, un acteur dans la surveillance du territoire

- 54 Le suivi de l'activité minière
- 56 La surveillance de l'activité minière grâce aux outils de géomatique
- 57 La surveillance des activités en forêt
- 58 La gestion foncière

## 60 AGIR AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES

### 62 L'ONF, un acteur qui favorise l'accueil du public

- 64 L'accueil du public en forêt
- 65 Les schémas d'usages

### 66 La communication, valoriser l'ONF

- 68 L'éducation à l'environnement et au développement durable
- 68 La communication
- 69 L'édition

### 70 L'ONF, acteur dans le dialogue avec les communautés

- 72 Construire des règles de gestion durables communes

## Crédits photographiques

Aurélien Cuvelier/ONF : 29, 73(2) ; Caroline Bedeau/ONF : 40(2) ; Manon Lermurier/ONF : 57(2) ; Bernard Gissinger/ONF : 13, 16, 17, 28, 51(2), 54, 55, 62, 63, 69 ; Julie Lepelé/ONF : 18, 19, 20, 31(6), 33(6) ; Luc Ackermann/ONF : 51(3) ; Alexandre David/ONF : 51 ; Oriane Blandel/ONF : 13, 52, 53 ; Jacklyn Durrenberger/ONF : Couverture, 4, 5, 6, 8, 10, 11(7), 13, 26, 32, 35, 36, 37, 38, 51, 58, 59, 66, 67, 68(4), 69(4) ; Olivier Brunaux/ONF : 41 ; Hélène Richard/ONF : 60, 61 ; Michel Timbal/ONF : 11, 57(2), 68 ; Abel Bateau/ONF : 11 ; Stéphane Guitet/ONF : 25, 34 ; Robin Fouchier/ONF : 44, 45 ; Thibaut Foch/ONF : 46, 47, 51(3) ; Sophie Mear/ONF : 49 ; Jennifer Devillechabrolle/ONF : 54 ; Floriane Deneuve-Mayer/ONF : 54(2) ; Marion Bonné/ONF : 64(2) ; Ismaël Parsemain/ONF : 23, 70, 71, 73(6) ; ONF : 22 ; Vincent Prémel : 41(2), 48 ; Élodie Courtois : 48(2) ; Yazmin Safatle : 73(7).  
Rédaction : Catherine Latreille, Jacklyn Durrenberger, Olivier Brunaux, Bernard Garrivier, Aurélien Cuvelier, Stéphane Guitet, Mathilde André, Véronique Charlet, Floriane Deneuve-Mayer, Véronique Jean-Marie, Kevin Pineau, Thierry Breton, Jennifer Devillechabrolle, Luc Ackermann, Thibaut Foch, Ronan Jacomino, Ismaël Parsemain, Marion Bonné, Thibaut Ferrieux, Julie Vasseur, Sophie Mear, Robinson Lucas.  
Conception et mise en page : Jacklyn Durrenberger

# INTRO

- p.7* Les actions de l'ONF en 2022
- p.8* Des hommes et des femmes au service de la forêt
- p.10* Les femmes et les hommes de l'ONF Guyane
- p.12* Les principales données comptables en 2022
- p.14* Les forêts gérées durablement en Guyane





## LES ACTIONS DE L'ONF EN 2022

### Acteur dans l'accueil du public

193 km de sentiers présents dans les forêts de l'État.  
57,4 km de sentiers actuellement ouverts au public et entretenus par l'ONF et partenaires dans le DFP strict.



### Acteur dans la protection de la biodiversité



Près de 250 000 ha bénéficie d'un statut de protection forte grâce aux réserves naturelles et au réserves biologiques gérées par l'ONF.



### Acteur de la filière bois

En 2022, 52 000 ha de forêts ont fait l'objet d'un aménagement forestier envoyé au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour validation.



### Acteur dans la surveillance des atteintes à la forêt

380 missions réalisées qui ont mobilisé 1020 hommes-jours.



### Acteur dans la recherche scientifique

En 2022, 5 472 arbres inventoriés sur placettes et 22 334 mesures réalisées sur plantations.

# DES HOMMES ET DES FEMMES AU SERVICE DE LA FORÊT

La direction de l'ONF Guyane se situe à Cayenne. La majorité des services y est rassemblée à l'exception de l'Unité territoriale de Saint-Laurent du Maroni et du pôle RDI situé au rez-de-chaussée du BRGM. Les Unités territoriales de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni représentent l'ONF sur le terrain.

Les techniciens rattachés à ces unités ont un fort ancrage territorial et sont répartis à proximité des massifs forestiers dont ils ont la responsabilité.

Des agents de l'ONF se déplacent régulièrement à Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi et Saül.



L'ONF gère en Guyane

**6 millions d'hectares**  
de forêts sur les 8 millions  
de forêts guyanaises.



## ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ONF GUYANE

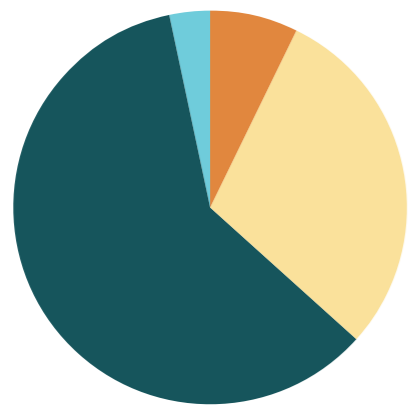


# LES FEMMES ET LES HOMMES DE L'ONF GUYANE

## UNE ÉQUIPE QUI SE RAJEUNIT ET SE FÉMINISE

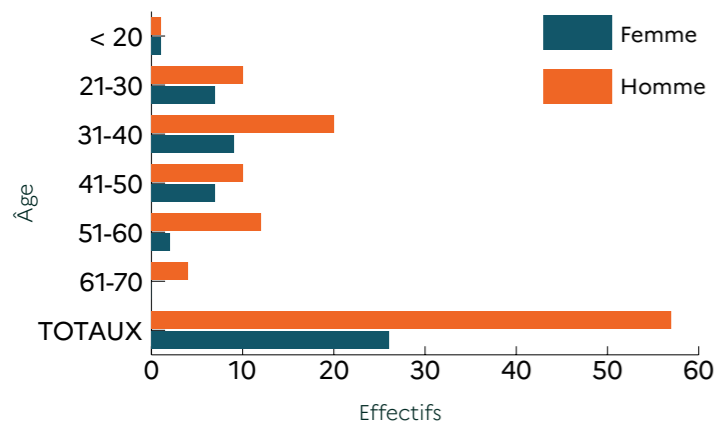
En 2022, l'ONF de Guyane compte 85 agents dont 75 occupent des postes pérennes et 7 des postes de Volontaires de Service Civique.

Compte tenu de la diversité des métiers exercés ainsi que de l'accentuation de la spécialisation, les femmes et les hommes de la DT Guyane ont des profils variés et proviennent d'horizons variés. Les postes ouverts au sein de la DT Guyane attirent principalement des personnels extérieurs aux différentes fonctions publiques et désormais, la part des salariés de droit privé l'emporte sur celle des salariés de droit public.



- Agents de droit privé (57)
- Apprentis (3)
- Volontaires de Service Civique (7)
- Fonctionnaires (28)

Effectifs ONF en 2022



## DES APPRENTIS OUVRIERS-PROSPECTEURS EN ALTERNANCE



L'ONF compte dans ses rangs 13 forestiers prospecteurs qui effectuent notamment les travaux de désignation et sont les gardiens d'une haute compétence en matière de reconnaissances botaniques.

Le maintien de la haute compétence en botanique forestière est un objectif de long terme auquel l'ONF ne veut pas déroger. Pour ce faire, l'ONF accueille des élèves du CFPPA du lycée agricole de Matiti en tant qu'apprentis afin de les former aux métiers d'ouvriers prospecteurs et à la reconnaissance botanique, sur des contrats d'apprentissage de 2 ans.

Ces apprentis préparent le diplôme du CAP Travaux forestiers au Lycée agricole de Matiti.

Ce parcours d'apprentissage est un véritable outil de professionnalisation pour ces élèves qui passent 60% de leur temps en entreprise et 40% en milieu scolaire. L'ONF poursuit la formation des 2 apprentis pour l'année 2022/2023. L'Office compte 7 maîtres d'apprentissage ouvriers-prospecteurs et le responsable de l'Unité de production, formés à l'encadrement.

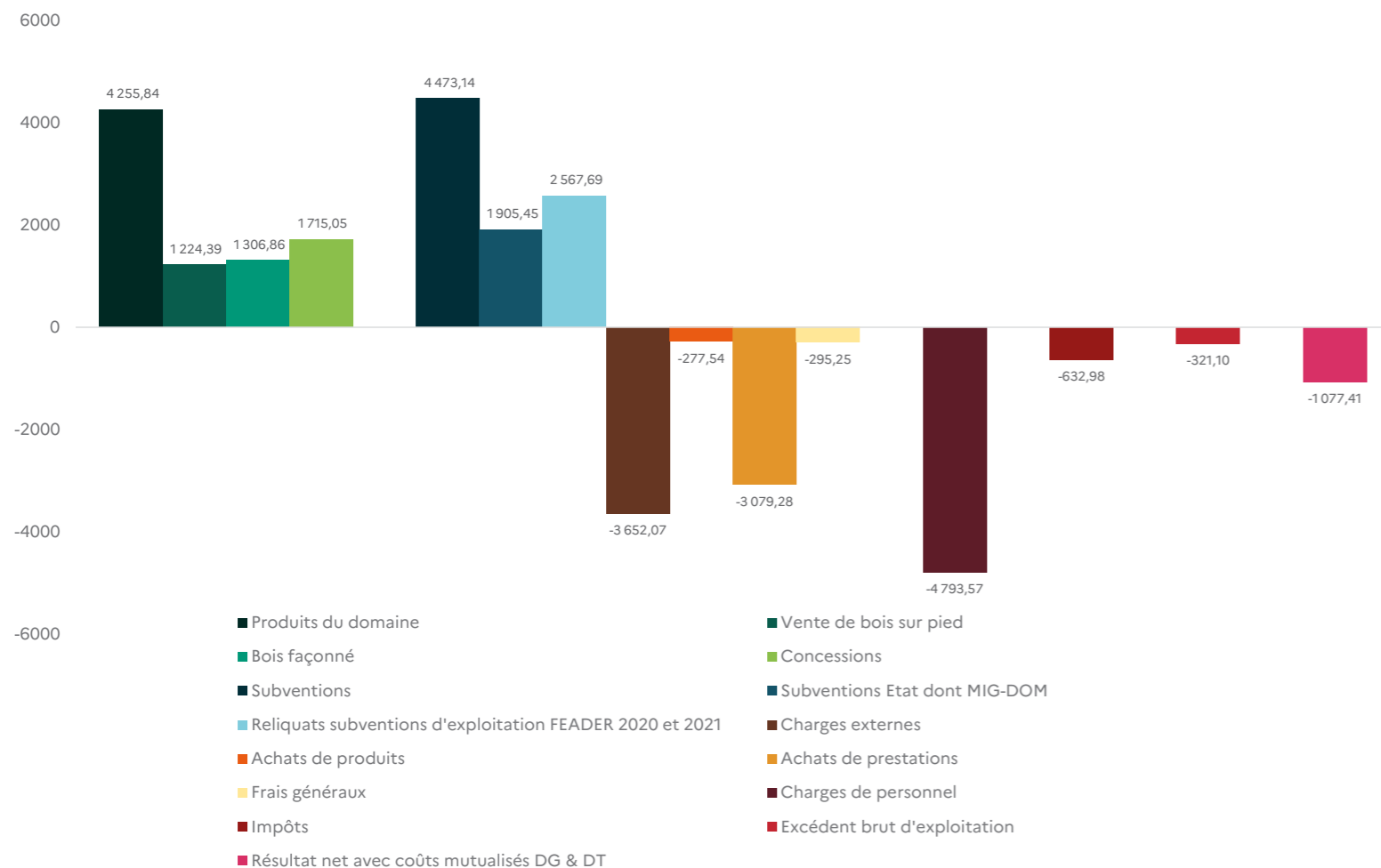
**70% des ouvriers forestiers à l'ONF sont d'anciens apprentis, recrutés par l'ONF.**

Le responsable de l'unité de production de l'ONF est vice-président du conseil de perfectionnement du CFPPA de Matiti. Il est un relai auprès des responsables de formations et des enseignants et fournit la documentation qu'il a à disposition, selon les besoins.



# LES PRINCIPALES DONNÉES COMPTABLES EN 2022

Résultats analytiques pour la Guyane en 2022 en k€



Sans surprise, la crise climatique qui s'est prolongée en 2022 a durement impacté le montant des produits du domaine (dont les recettes bois). Celles-ci se sont effondrées, passant de 5,4 M d'€ à 2,5 M d'€.

Les subventions perçues par la DT Guyane ont atteint un montant élevé, résultant de la perception de reliquats de subvention d'exploitation FEADER 2020 et 2021. De même que le versement par l'État d'une subvention majorée au titre de la Mission d'intérêt Général (MIG-DOM) et de subventions au titre de France 2030.

Comme classiquement, les charges externes de la DT Guyane sont quasi-exclusivement consacrées à de l'achat de prestations ou produits.

Les frais généraux de la DT Guyane sont réduits aux stricts incontournables.

Les charges de personnels n'évoluent quasi pas, les effectifs restant très stables.

Les impôts versés correspondent pour partie à la Taxe Foncière sur le Non Bâti (270 k€), le solde au titre de la formation professionnelle.

Enfin, le résultat net de la DT Guyane s'établit à -1 077 M d'€. Les subventions européennes allouées à l'ONF au titre des investissements de desserte n'apparaissent pas dans ce bilan comptable car relevant précisément des investissements.

En 2022, et pour les mêmes raisons climatiques qu'en 2021, l'ONF n'a pas réussi à réaliser le programme d'investissements en desserte arrêté au PRMV.

4 M d'€ de travaux d'infrastructures ont été attribués via des marchés lancés en 2022, en sus des 1,5 M attribués en 2021 et restant à réaliser.

Fin 2022, 2,8 M d'€ de travaux de création de desserte ont pu être mis en oeuvre ; la réalisation du solde étant reportée dès que les conditions météo le permettront en 2023.

À ces travaux de création de desserte, sont à rajouter 1,25 M d'€ d'entretiens de voiries, soit au total en 2022, 4,1 M d'€ injectés dans l'économie guyanaise au titre des infrastructures de desserte (création-entretien).

## LE PÔLE INFORMATIQUE : UN SOUTIEN DE L'OMBRE MAIS INCONTOURNABLE POUR TOUS LES AGENTS DE LA DT GUYANE

Suite à un incident électrique impactant le Bâtiment A du site de Cayenne au début 2022, entraînant par l'occasion des indisponibilités d'accès aux applications et données, de nouveaux équipements ont été installés, tels que des onduleurs sous contrat de maintenance, un serveur de traitement XGIS, un antivirus Apex ONE et des PC portables neufs pour remplacer les équipements de plus de 6 ans. L'application Office 365 a également été déployée sur tous les téléphones mobiles professionnels (MDS).

En mars et avril, un renforcement de la sécurité du SI a été effectué en conséquence du début du conflit en Ukraine. Les infrastructures SI ont été modifiées pour permettre la séparation de la gestion des utilisateurs des Directions Régionales ; celles-ci gèrent désormais de manière autonome leur organisation SI.

Un serveur de traitement d'image (METSHAP) a été installé à l'Unité Spécialisée Nature et des batteries externes XTORM à destination des équipes ont été déployées pour recharger les équipements mobiles (GPS, MDS) de tous les agents de terrain. Des GPS GARMIN INREACH ont également été fournis à tous les agents de terrain pour améliorer leur sécurité et leur communication.

Une convention a été signée avec ECOLOGICS pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que les piles et les batteries en zone isolée.

Entre mai et août, le pôle SI a rencontré un incident serveur de sauvegarde lié à la saturation du stockage et entraînant l'impossibilité d'assurer les sauvegardes de manière optimale. Des installations SI ont été lancées dans le bâtiment occupé par le pôle RDI, et un script permettant d'automatiser le déploiement QGIS/Plugin de manière personnalisée a été créé et déployé.

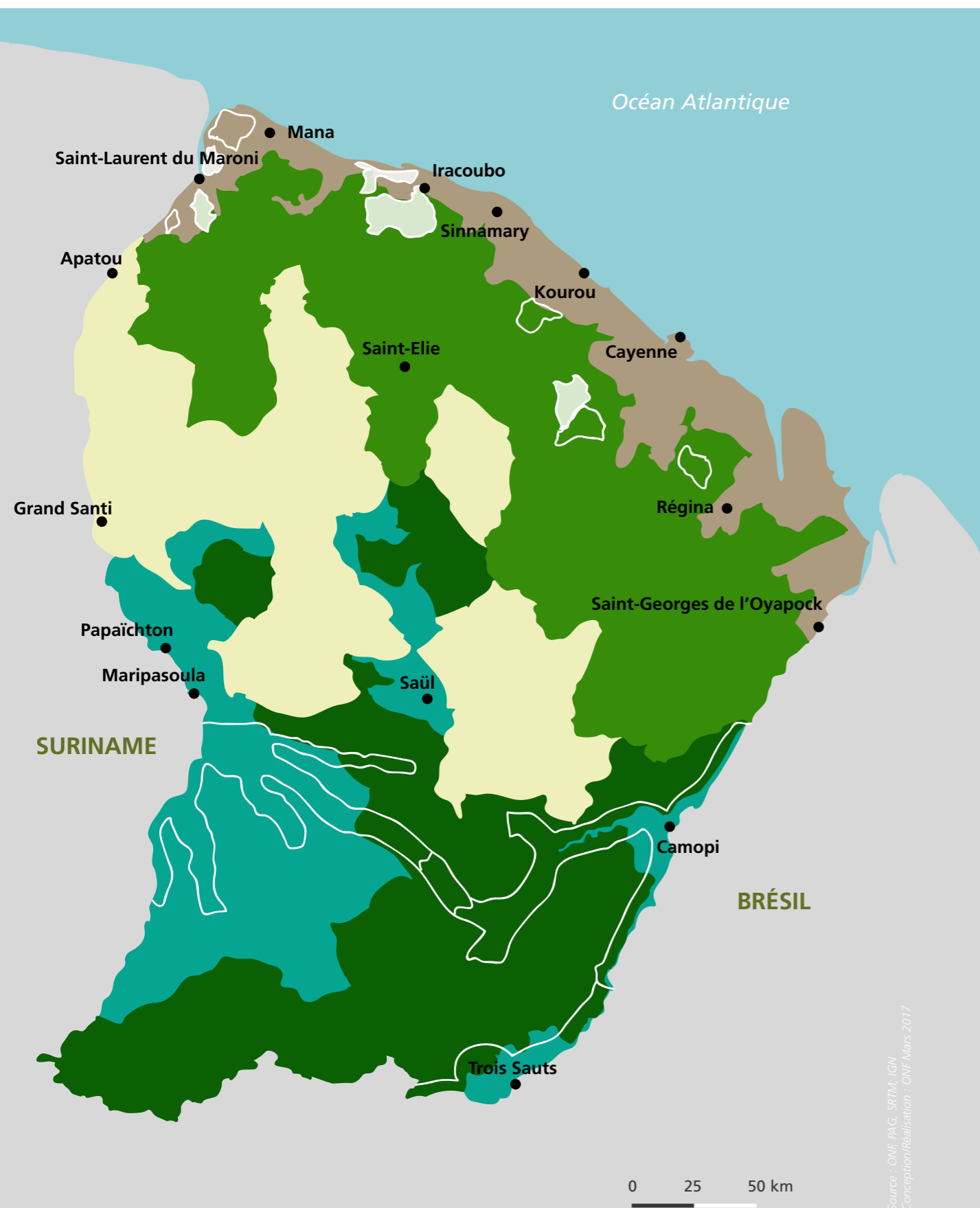
En collaboration avec la Direction Générale, des travaux ont été menés pour recenser les besoins internet et mobilité dans le cadre de la mise en place future du marché SEVENET.

En septembre et octobre, un audit des installations de la DT Martinique et de la DR Guadeloupe a été effectué par le Responsable informatique territorial et le pôle SI a pris en charge un incident Cloud Orange lié à l'observatoire minier, remettant en place toutes les données à destination des partenaires. Un contrat de maintenance a été mis en place pour l'ensemble des serveurs de la DT Guyane afin de prévenir d'éventuelle panne matérielle.

En novembre et décembre, un technicien SIG a été recruté, et un atelier Gouvernance SDSI tenu pour améliorer l'organisation de travail interne entre le SI et le SIG. Des ordinateurs PC portables et des écrans ont été achetés avec un reliquat de budget.



# LES FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT EN GUYANE



Sur l'ensemble de la Guyane, schématiquement cinq grandes zones se distinguent, soumises à des enjeux particuliers. L'ONF est impliqué dans la gestion des milieux naturels et forestiers de quatre de ces cinq zones.

## La forêt du littoral atlantique

Il s'agit de la partie du territoire présentant la plus grande diversité d'habitats autres que des habitats forestiers (savanes, marais). La superficie globale est de 720 000 ha. Toutefois, si on retire les parties urbanisées, les zones agricoles concédées, les propriétés privées y compris celles du conservatoire, les parties de RNN et RNR que nous ne gérons pas, ce sont 400 000 ha que l'ONF a en gestion.

## Le domaine forestier permanent (DFP)

2,4 millions d'hectares de forêts relevant du Régime forestier, certifiés PEFC. Les plans de gestion de l'ONF permettent l'approvisionnement de la filière bois tout en participant à la protection et à la conservation d'écosystèmes remarquables ainsi qu'à l'accueil du public. Cet espace englobe les grandes réserves naturelles nationales des Nouragues, de La Trinité, du Mont Grand Matoury, de Kaw (pour partie), ainsi que les réserves biologiques intégrales de Lucifer Dékou-Dékou et des Petites Montagnes Tortue.

## Les forêts de la zone intermédiaire

1,8 millions d'hectares entre le Parc amazonien de Guyane et le domaine forestier permanent : ces forêts ne relevant pas du régime forestier, sont aussi gérées par l'ONF qui effectue des missions de surveillance du territoire.

## Les forêts de la zone d'adhésion du Parc amazonien de Guyane

Il s'agit de 1,4 millions d'hectares de forêts, gérées par l'ONF, qui contribuent à l'objectif de développement local durable par l'organisation de la commercialisation, du suivi des coupes ou encore de l'approvisionnement en bois. L'ONF participe également à la surveillance de ce territoire.

## Zone «cœur de parc»

2 millions d'hectares de forêts gérées par le Parc amazonien de Guyane (PAG).

Zone de droits d'usage collectifs (ZDUC) : au profit des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt.

ZDUC avec soutien de gestion par l'ONF





**MENER  
UNE GESTION  
DURABLE  
DES FORÊTS  
ET DÉVELOPPER  
LA FILIÈRE BOIS**



# L'ONF, ACTEUR DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS GUYANAISES

*p.20* L'aménagement forestier, un document de gestion

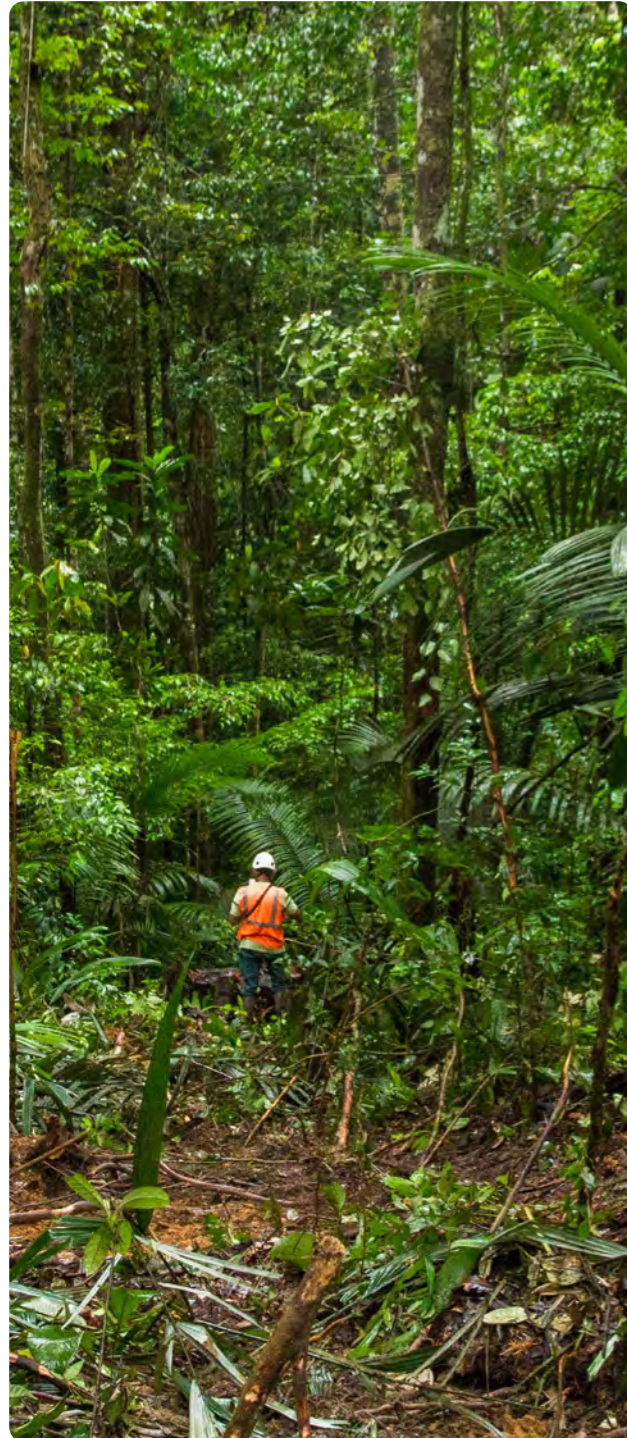
*p.27* La certification d'une gestion durable : PEFC

*p.28* L'ONF planifie la production de bois

*p.34* L'approvisionnement de la filière bois



# L'AMÉNAGEMENT FORESTIER, UN DOCUMENT DE GESTION



## QU'EST-CE QU'UN AMÉNAGEMENT FORESTIER ?

L'aménagement forestier vise la **conciliation des demandes** sociétales avec les enjeux de la forêt en matière :

- Économiques (bois, tourisme, extraction...);
- Culturelles (usages traditionnels, loisirs, sport, chasse...);
- Écologiques (préservation de la diversité, atténuation climatique...)

Les demandes de la société envers la forêt sont nombreuses et variées

L'aménagement forestier est un document exigé par le régime forestier pour chaque massif de forêt publique. Cet outil technique permet de fixer localement, sur un pas de temps de 20 à 35 ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois, déclinés et détaillés dans un document opérationnel, le Programme régional de mise en valeur forestière (PRMV).

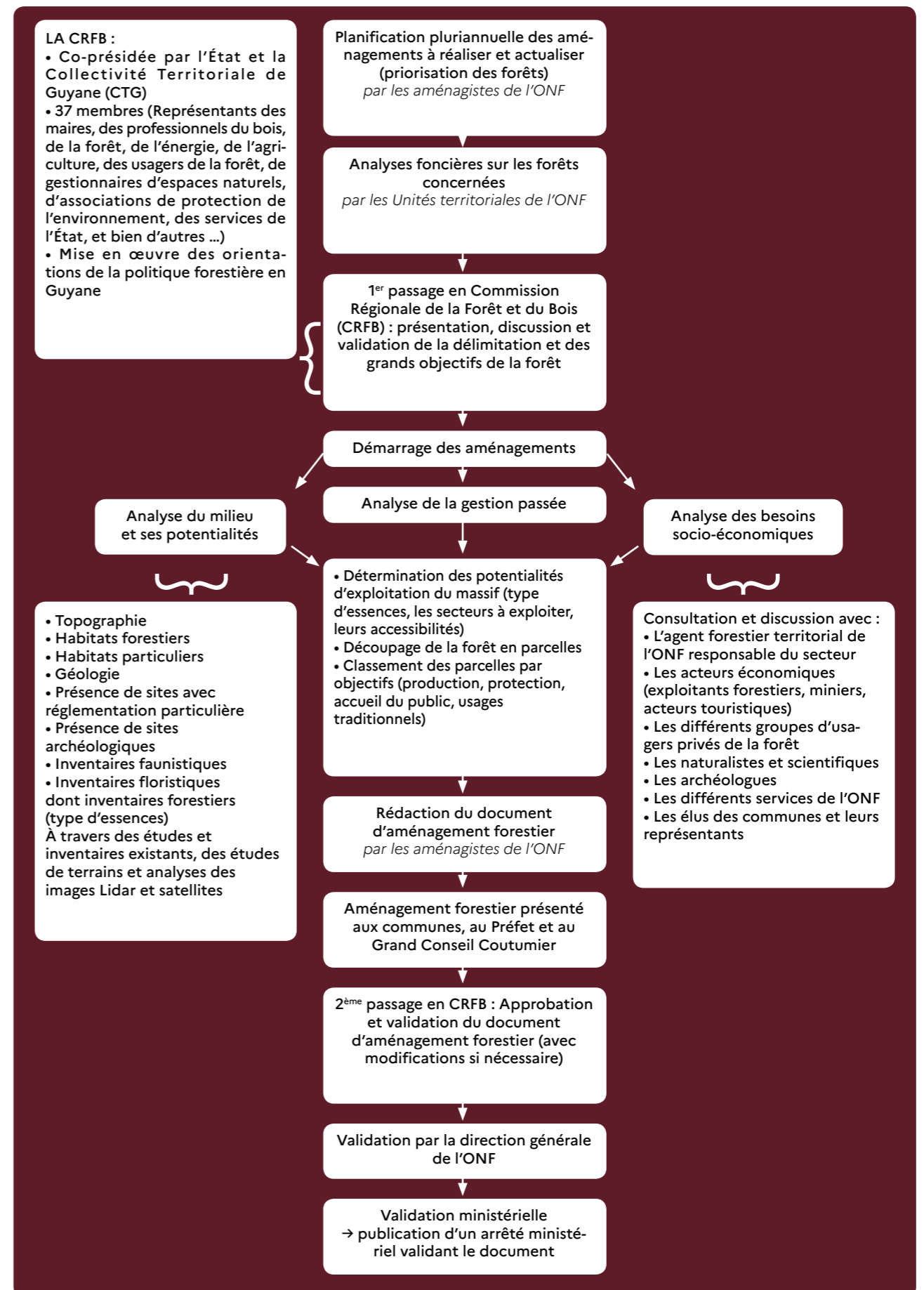
Pour chaque forêt, son aménagement

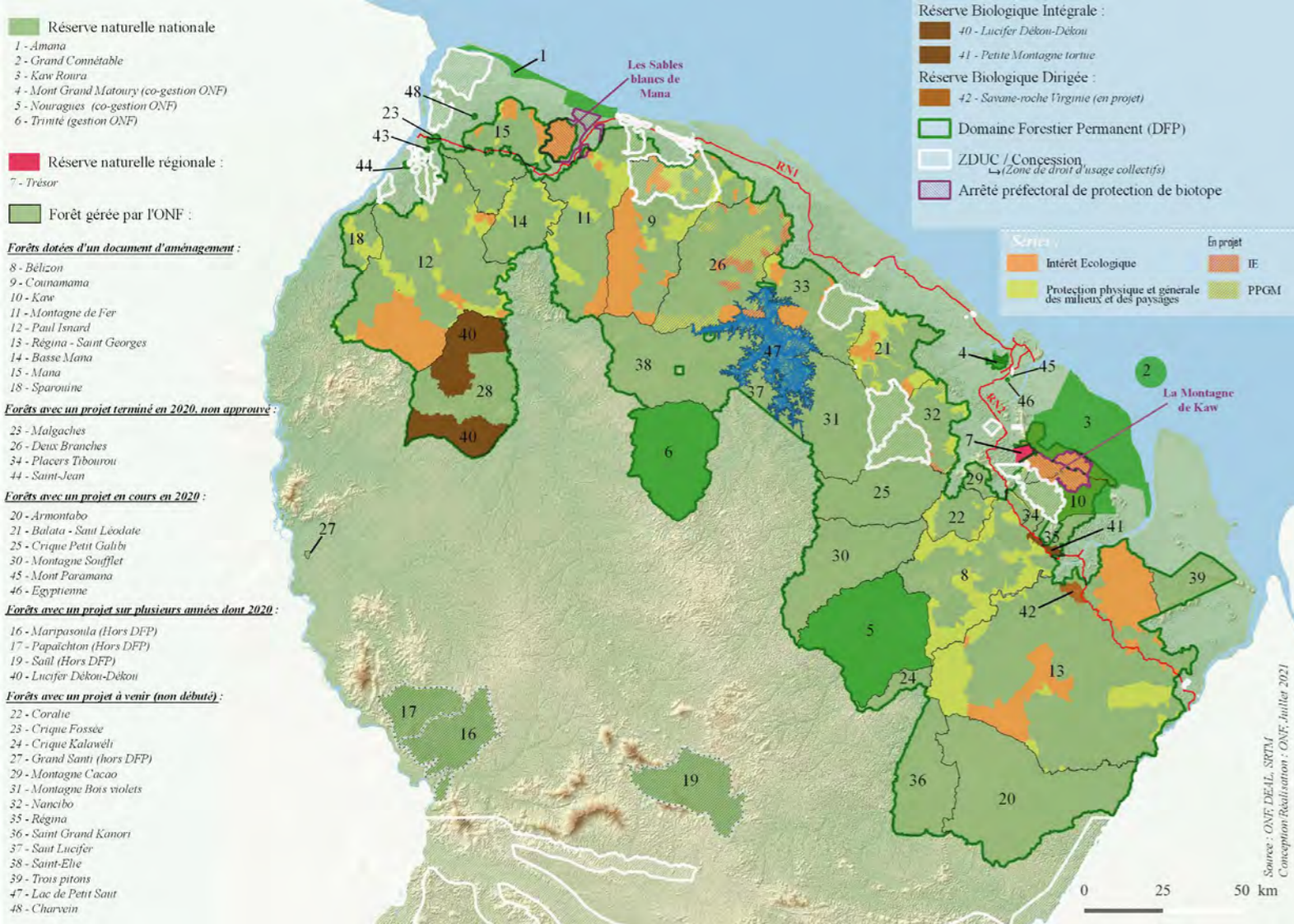
Ce document est élaboré par l'ONF en concertation avec les différentes parties prenantes sur le massif concernés (collectivités locales, représentant d'usagers, ...).

Sa rédaction fait appel à de multiples compétences (sylvicoles, naturalistes, technologiques notamment SIG). Il est validé par le Préfet et le représentant des autorités coutumières avant d'être arrêté par le Ministère en charge des forêts.

Pour les consulter : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/documents-de-gestion-durable>

## CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT FORESTIER, UN TRAVAIL DE COLLABORATION - LES DIFFÉRENTES ÉTAPES





## UN AMÉNAGEMENT PAS COMME LES AUTRES : UN AMÉNAGEMENT DANS UNE FORÊT BÉNÉFICIAIRE D'UNE ZDUC

### Le projet

Les zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) au profit des communautés autochtones ont été définies par arrêtés préfectoraux dans les années 1990. Le DFP a été superposé en 2008 à certaines d'entre elles, notamment celles profitant aux communautés Palikur du village Favard et de Macouria, imposant le régime forestier et donc l'élaboration de documents d'aménagement forestier sur ces ZDUC.

L'objectif de ce projet déployé en 2022, porté par le CNRS et dont l'ONF a été partenaire, a été de mettre en place une concertation autour de la gestion de ces espaces forestiers. Pour cela, une anthropologue et quatre « médiateurs » provenant des communautés Palikur ont été recrutés par le CNRS, de même qu'un chargé de mission dédié côté ONF.

Durant le projet, des ateliers ouverts ont été organisés régulièrement sur les thèmes de travail identifiés par l'équipe du projet : formation aux SIG et au GPS, à la concertation, échange et partage de connaissances (modes de gestion coutumière et ONF, terrain, usages...), cartographie participative...

Des supports de communication ont également émergé du partenariat : livret d'information, courts-métrages, cartes au format A0.

Retrouvez ces supports en cliquant sur ce lien : <https://www.leeisa.cnrs.fr/actualite/zduc-une-recherche-action-avec-les-communautés-palikur-pour-une-gestion-participative-et-concertée-des-espaces-forestiers/>

### Les résultats et les perspectives

Les concertations ont permis la création et la mise en place de chartes d'engagements de pratiques traditionnelles et ONF pour une gestion concertée et durable des ZDUC, qui seront intégrées aux documents d'aménagements :

- Des engagements ONF et communautés basés sur le travail de concertation sur les usages et pratiques ;
- Des perspectives d'évolutions (projet d'agroforesterie, désignation des ressources, etc.) ;
- Mise en place d'un lien concret et pérenne par un suivi annuel ou semestriel entre l'agent de l'UT concernée et un représentant des différents villages.

Le projet a également permis de mettre en lumière la cartographie de certains usages traditionnels pratiqués dans et en dehors des ZDUC, ce qui permet de mieux comprendre le territoire étendu des différentes pratiques.

Quatre autres ZDUC antérieures au DFP sont intégrées en son sein : deux ZDUC Kali'ña et deux ZDUC Arawack. Ces quatre forêts feront également l'objet de cette démarche de concertation dans les années à venir.



## SUITE DES AMÉNAGEMENTS 2021 : LES APPORTS DU TERRAIN

Les aménagements des forêts domaniales de Saint-Élie et de la Montagne Cacao, débutés en 2021, ont été achevés en 2022 en incluant des phases d'études de terrain. 178 712 hectares de forêt ont été aménagés en 2022.

### Forêt domaniale de la Montagne Cacao

Une information cruciale a été apportée à la fin de l'élaboration de l'aménagement de cette forêt : il s'agit de la présence, aux abords du sentier pédestre du Molokoï, de *Anomaloglossus blanci*, un batracien en danger d'extinction. Protégé, tout comme son habitat, il va prochainement faire l'objet d'un Plan National d'Actions visant à assurer sa préservation. Ainsi, l'habitat a été classé in extremis en série d'intérêt écologique.



*Anomaloglossus blanci*

### Forêt domaniale de Saint-Élie

Au dernier trimestre 2022, une mission de terrain a été organisée dans le but de déterminer les habitats forestiers et les potentialités de production sylvicole présents dans le massif de Saint-Élie. Pour ce faire, trois layons de 3 km chacun ont été parcourus et des relevés topographiques, pédologiques et botaniques y ont été effectués.

En termes de pédologie, les sols sondés sont principalement des sols profonds (1,20 m) et argileux. Quelques sols de type à *djougon pete* ont été rencontrés au niveau des layons A et B. Il s'agit de sols fragiles et assez rares formés de nombreuses dépressions et donc impropres à l'exploitation forestière. Les inventaires botaniques mettent en évidence une majorité de mahos, de gaulettes (koko) et de wapas ; l'angélique fait aussi partie des essences majoritaires. Ces inventaires permettent de bien évaluer le type d'essences présentes au sein du massif, idéalement situé entre l'ancien bourg de Saint-Élie et le nouveau bourg qui va être construit sur les rives du lac.



Localisation du massif et de l'inventaire

## Les grandes étapes du projet 2022

**Juin - Juillet**  
Réunion dans les villages avec les chefs coutumiers pour le lancement du programme.

**Recrutement des animateurs :**  
- Outils SIG  
- Méthode de concertation et processus participatifs proposés par l'association Allant Vert

**Août - Octobre**  
**Rencontres et partages de connaissance :**  
- Relevé d'information d'une semaine sur la culture et les modes de pratiques au sein des ZDUC  
- Premiers échanges avec les communautés bénéficiaires.  
- Localisation des usages traditionnels chasse, pêche, prélèvements ligneux et non ligneux, abattis au sein des ZDUC.

**Juin - Juillet**  
**Formation de l'équipe projet :**  
- Les premières sorties de terrains sur les ZDUC ont permis de mettre en pratique la formation aux outils SIG, d'appréhender la réalité du terrain et de prendre conscience des limites réelles des ZDUC.  
- Mise en place de réunions thématiques permettant de définir et développer les notions importantes pour la compréhension du projet : ZDUC, concession, cession, Domaine forestier permanent, régime forestier, Code forestier, etc.

**Octobre - Décembre**  
**Rédaction et proposition :**  
- Réalisation d'une charte en concertation avec les communautés sur les pratiques des usages au sein des ZDUC, en accord avec la certification PEFC et du régime forestier.  
- Une cartographie participative des ZDUC, représentant les usages traditionnels.  
- Différents supports de communication (court-métrage et livrets) résumant les éléments essentiels du projet.  
- Un rapport de projet final.

## PRMV 2021-2025

Le programme régional de mise en valeur forestière (PRMV) couvrant les années 2022 à 2026 a été élaboré et publié en ligne au premier semestre 2022.

Ce document est la déclinaison opérationnelle des aménagements forestiers au travers de programmes de travaux chiffrés, par bassin d'approvisionnement et par an. Il couvre cinq ans mais est ajusté annuellement.

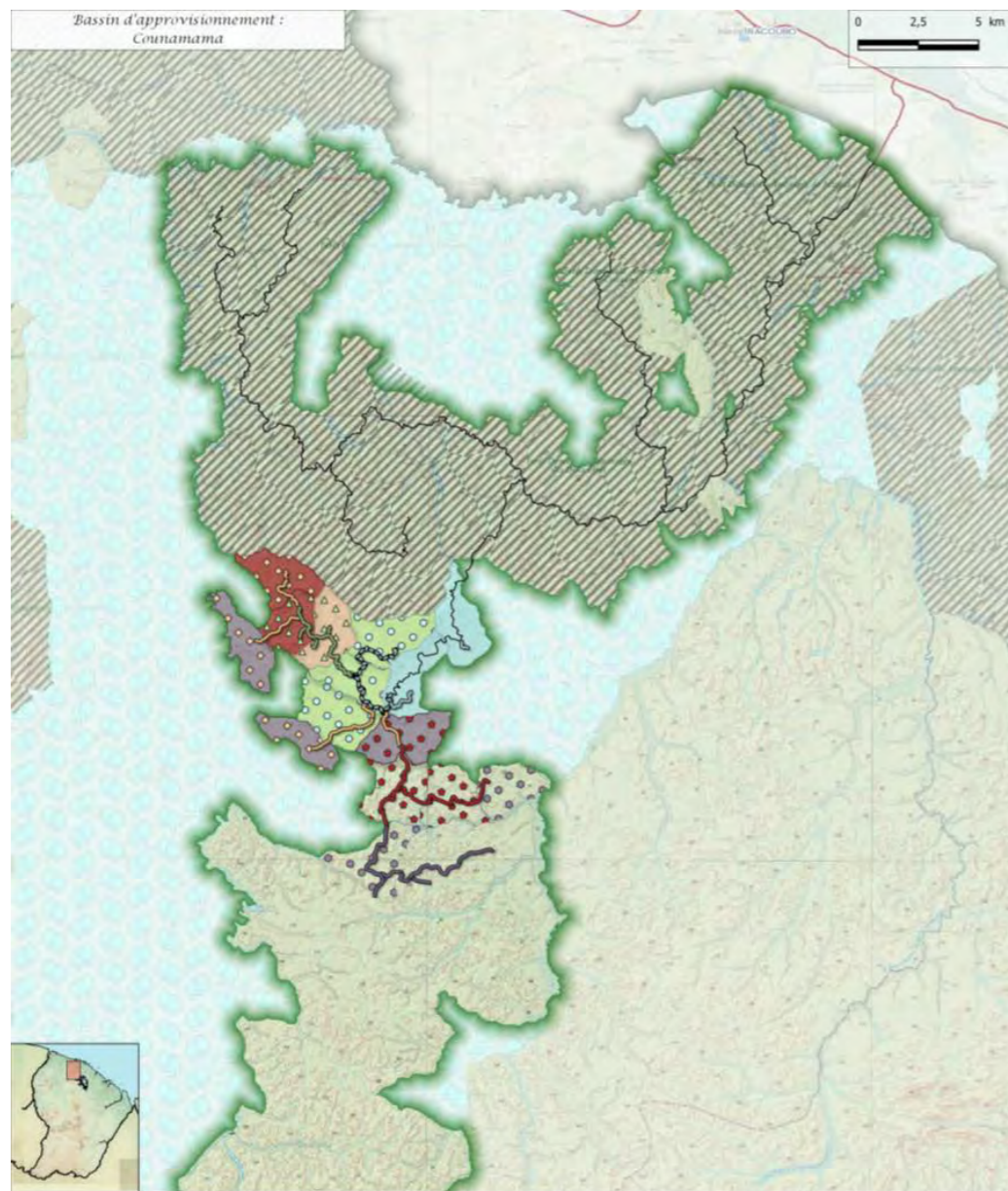
Sa version 2022 – 2026 prévoyait notamment les moyennes annuelles suivantes :

Thème	Prévision annuelle moyenne
Surface aménagée	250 700 ha
LiDAR aéroporté	23 700 ha
Desserte forestière ouverte	120 km
Surface / volume désigné(e)	5 300 ha / 132 800 m <sup>3</sup>
Exploitation bois d'œuvre / bois énergie	104 000 m <sup>3</sup> / 72 200 t

Le document, pour la période 2022 – 2026 et plus encore pour les périodes à venir, doit répondre à deux grands enjeux :  
 - Assurer l'approvisionnement des scieries dont le bois provient du DFP à hauteur des volumes prévus dans le cadre des contrats actuels ;  
 - Prévoir l'augmentation du volume exploité annuellement, dans le cadre de l'objectif fixé par le PRFB (de 70 000 m<sup>3</sup>/an à 210 000 m<sup>3</sup>/an d'ici 2030).

Lien vers le PRMV 2022 – 2026 : [https://www.onf.fr/onf/+/\\_d5f::programme-regional-de-mise-en-valeur-forestiere-pour-la-guyane.html](https://www.onf.fr/onf/+/_d5f::programme-regional-de-mise-en-valeur-forestiere-pour-la-guyane.html)

Exemple de programmation 2022-2026



<b>Données générales</b>	<b>Desserte :</b>	<b>Désignation :</b>	<b>Exploitation :</b>
— Principale voirie publique	— Fin des travaux 2021	○ 2022	■ 2022
■ Domaine forestier permanent	— 2022	△ 2023	■ 2023
<b>Données d'aménagement et historique</b>	— 2023	□ 2024	■ 2024
■ Bassin d'approvisionnement	— 2024	● 2025	■ 2025
■ Parcelles en protection	— 2025	● 2026	■ 2026
/// Parcelles déjà exploitées	— 2026		
— Principales pistes forestières (état indet.)			

## LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DE LA DRA SUD GUYANE

La Directive Régionale d'Aménagement pour la région « Sud Guyane » (DRA Sud Guyane), entamée en février 2018, a débuté sa procédure d'approbation : l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a transmis en juin 2022 un avis délibéré examinant la prise en compte de l'environnement dans ce cadre du projet de la DRA Sud Guyane.

Avant de rendre son avis, les deux instructeurs du CGEDD en charge de l'évaluation ont fait le déplacement en Guyane pour mieux comprendre les réalités du terrain et éclairer leurs avis. Des échanges avec un public varié ont été organisés du 23 au 25 mai dans les communes de Papaïchton, Maripasoula et Saül. Les autorités coutumières de Papaïchton, les élus de la CTG et des communes, une association locale d'insertion à Papaïchton, un exploitant de Maripasoula et les habitants de Saül ont également été rencontrés.

Cet avis, ainsi que le mémoire en réponse à celui-ci, marque la première phase du processus de validation de la DRA Sud Guyane. Une dernière étape avant validation par arrêté ministériel du document sera nécessaire : la consultation du public.



### Assiette d'application :

- DRA Nord Guyane
- DRA Sud Guyane



**5,1 millions d'hectares**  
C'est la surface prise en compte par la DRA Sud Guyane.



# LA CERTIFICATION D'UNE GESTION DURABLE : PEFC



L'ONF œuvre depuis de nombreuses années avec la filière bois, pour une exploitation forestière à faible impact, c'est à dire en minimisant les impacts sur l'environnement, avec la prise en compte des conditions de travail en forêt et de la rentabilité des exploitations.

Dans cette dynamique, à la suite de près de 5 ans de concertation, les principaux acteurs de la filière bois ont signé, en 2010, une charte d'exploitation à faible impact, révisé en février 2016, qui est désormais une exigence minimale pour travailler dans le Domaine forestier permanent.

La certification PEFC des forêts du Domaine forestier permanent est la garantie pour le consommateur que le bois qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement. Elle permet aux professionnels de la filière d'accéder à certains marchés exigeant du bois certifié.

## QU'EST-CE QU'UNE FORÊT GÉRÉE DURABLEMENT ?

C'est une forêt dont l'aménagement permet de répondre aux besoins actuels (préservation de la biodiversité, production de bois et accueil) sans obérer ceux des générations futures.

## QU'EST-CE QUE LE LABEL PEFC ?

PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes) est un programme de reconnaissance des certifications forestières qui permet de garantir une gestion durable des forêts et une traçabilité du bois depuis la forêt jusqu'au produit fini.

Pour assurer la fiabilité et la crédibilité du système PEFC, chaque maillon de la chaîne de certification (ONF, exploitants forestiers et scieurs) fait l'objet de contrôles réguliers par un organisme certificateur indépendant sur la bonne application des règles PEFC.

Ce label qui assure au consommateur que le bois acheté est bien issu d'une forêt gérée durablement, répondant en cela aux principaux critères et indicateurs de PEFC.

## UN AUDIT ANNUEL

Chaque année, la gestion forestière de l'ONF est soumise à un audit mené par un organisme certificateur indépendant (ECOCERT). Pendant une semaine, tous les aspects des différentes actions ONF sont examinés à l'aune des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) édictés par PEFC International.

Divers points d'améliorations sont révélés à l'occasion de chaque audit. Suivant leurs degrés d'importance, l'ONF se doit d'y apporter une solution dans des délais contraints.

En 2022, l'audit s'est intéressé aux massifs de l'Est (Bélon, Régina-St Georges, Placers Tibourou et ZDUC de Favard) mais aussi à la forêt de St Elie et aux Réserves de la Trinité et du Grand Matoury. Il a aussi pointé le besoin de renforcer l'effort de formation des opérateurs en forêt (conducteurs d'engins, ouvriers prospecteurs, contrôleurs des bases vies). Les échanges engagés en décembre 2021 pour l'actualisation du référentiel PEFC Guyane se sont aussi poursuivis courant 2022 pour aboutir à une nouvelle version qui sera soumise à consultation du public courant 2023

## QUELS SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS ?

Les acteurs impliqués sont les propriétaires et gestionnaires forestiers, les exploitants forestiers et les entreprises de la transformation du bois.

## UNE NOUVELLE CERTIFICATION



2022 a vu aussi l'aboutissement des ateliers de travail menés autour de FSC France pour bâtir un référentiel de certification FSC pour la Guyane à la demande de plusieurs acteurs de la filière-bois locale.

Cette nouvelle certification reprend l'essentiel des critères adoptés dans la certification PEFC en y intégrant de nouveaux principes comme celui de la préservation des Paysages Forestiers Intacts et l'exclusion des zones impactées par l'exploitation minière. Ce nouveau label pourrait ouvrir prochainement les portes du marché international à certains produits actuellement mal valorisés sur le marché local.



# L'ONF PLANIFIE LA PRODUCTION DE BOIS

## LA CRÉATION DES PISTES FORESTIÈRES

Des travaux de réalisation et d'entretien des pistes sont réalisés afin de permettre les accès aux zones d'exploitation, avec l'objectif constant de minimiser l'impact sur les milieux.

Ce sont plus de **1 250 km** de routes en terrain naturel qui ont été créées depuis 1992 pour les besoins de l'exploitation forestière. Actuellement, la moitié de ce réseau est encore utilisée pour la sortie des bois et entretenue par l'ONF sur fonds propres, à hauteur de **1,1 M€** en 2022. Les routes non utilisées sont condamnées pour permettre leur fermeture et la revégétalisation naturelle. L'investissement pour la création et réfection des routes forestières est quant à lui fortement aidé par des subventions européennes (FEADER) et nationales. En 2022, le montant des subventions dont a bénéficié l'ONF pour les investissements s'est élevé à **3,01 M€**.

La création d'une route est un processus complexe qui implique de nombreuses étapes :

- 1) étude d'un schéma de desserte théorique ;
- 2) relevé de terrain ;
- 3) dossier loi sur l'eau ;
- 4) dossier de subvention ;
- 5) consultations d'entreprises ;
- 6) réalisation et réception.

Plus de **21 dossiers** de ce types ont été engagés en 2022 soit **1,5 fois** plus qu'en 2021.

L'année 2022 aura été marquée par :

Comme en 2020 et en 2021, l'année 2022 aura été marquée par une saison sèche beaucoup plus courte et pluvieuse qu'habituellement (phénomène La Niña) ce qui a perturbé la réalisation des travaux routiers.

Sur les **3,2 M€** d'investissement engagés en 2022 et les **1,4 M€** de travaux 2021 reportés suite aux intempéries seulement **2,8 M€** de travaux ont pu être réalisés.

**44 km** de routes entamées en 2021 et **13,9 km** débutés en 2022 ont ainsi pu être terminés.



## LA SÉLECTION DES ARBRES DESTINÉS À L'EXPLOITATION

La principale mission des prospecteurs forestiers de l'ONF est la désignation : reconnaissance, sélection et marquage des arbres.

Les arbres sur pied, préalablement sélectionnés selon des critères de gestion durable et d'exploitabilité, seront proposés à la vente aux exploitants forestiers.

### Une journée avec les prospecteurs forestiers et leur chef d'équipe

À 6h, les prospecteurs forestiers se lèvent et se préparent avant de partir sur la piste rejoindre la zone à désigner. À 7h, tout le monde monte en voiture sans oublier le matériel du prospecteur : machette, bottes, ordinateur de poche, GPS, compas forestier, bombe de peinture, plaquettes et marteau permettant d'assurer la traçabilité des arbres, qui seront numérotés.

Les prospecteurs forestiers partent en forêt en équipe de 4 : 1 pointeur (conducteur de travaux) et 3 prospecteurs (ouvriers forestiers). Le pointeur est le responsable de la désignation, il coordonne toute l'équipe.

Celui à gauche est en bordure et commence à layonner : à faire le « chop chop ». Ceux au centre sont ceux qui bougent le plus et qui désignent les arbres à droite et à gauche. Sur leur GPS chaque point est un arbre. Celui à droite se place sur la limite de la zone à désigner indiquée sur le GPS. C'est le guide de virée. Le pointeur placé au centre, lui, récupère les informations : l'essence de l'arbre, son diamètre, le numéro de la plaquette, les numéros GPS des arbres désignés et enregistre ces données dans son ordinateur. La distance maximale entre chaque prospecteur est de 25m.

Le but de la journée est de parcourir une zone définie. Pour ce faire, les prospecteurs utilisent un ordinateur de poche avec un fond de carte de la zone et un fond de carte papier.

En moyenne, 15 hectares sont inventoriés dans la journée.

Les prospecteurs utilisent un ordinateur de poche, de marque Motorola, et un fond de carte papier. Chaque essence inventoriée fait partie du panel des essences commerciales (8 ECMP – Essences Commerciales Principales, 10 BP - Bois Précieux, 29 ECMA – Essences Commerciales Majeures Autres, 44 AEC – Autres Essences Commerciales) soit 91 essences commerciales potentiellement inventoriées en fonction de la richesse de la parcelle.

Le diamètre minimal d'exploitabilité est + ou – autour de 55 cm de diamètre et peut varier en fonction de la richesse en essences commerciales des parcelles et prend en compte différents facteurs économiques et écologiques. Le choix des arbres autorisés à l'abattage est un vrai choix sylvicole, car il n'y aura plus aucune intervention entre deux coupes (soit pendant plus de 65 ans), il tient compte de la répartition des arbres sur la parcelle, de la richesse en essences commerciales et ne doit pas dépasser 5 à 7 tiges exploitées par hectares.

Une fois le code de la parcelle et de l'unité de prospection saisie l'inventaire peut commencer.

Chaque prospecteur annonce à tour de rôle le code essence, puis le diamètre.

Chaque arbre est classé de la façon qui suit :

**Exploitable** – diamètre supérieur au diamètre minimum d'exploitabilité,

**Bois Précieux** – usage particulier en ébénisterie,

**Avenir** – arbres compris entre 35 cm et le DME uniquement pour les ECMP,

**Réservé** – parmi les plus beaux arbres d'avenir 4 à 5 t/ha sont marquées à la peinture bleue afin d'être protégées lors de l'exploitation. Sont également mises en réserve les essences ressources pour la faune,

**Remarquable** – espèce rare ou de dimension exceptionnelle.

Si l'arbre est jugé exploitable, une plaquette (avec un numéro unique) est clouée sur l'arbre. Le prospecteur annonce à haute voix le numéro inscrit sur la plaquette et n'oublie pas avant de passer à un autre arbre d'annoncer le numéro du point GPS, qui permettra au bûcheron de le retrouver facilement.



Représentation des zones de prospections lors de la désignation avec images LiDAR. Les points de couleurs correspondent aux arbres désignés et les limites en rouge, aux unités de prospection.



En 2022, 27 171 arbres ont été désignés dont 6 432 arbres d'avenir, 1 973 arbres réservés et 18 766 arbres exploitables représentant un volume de 97 997 m<sup>3</sup>.



La vie quotidienne au carbet



Le Motorola - ordinateur de poche pour aller en forêt



Le GPS et la carte, des supports indispensables pour le travail en forêt



Le diamètre de chaque arbre est mesuré



Un cercle de couleur est dessiné autour de chaque plaquette afin d'accroître sa visibilité



Une plaquette numérotée est fixée à chaque arbre avec un numéro unique



## LE SUIVI DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le technicien responsable de la coupe s'assure que l'exploitant forestier satisfait bien à toutes les exigences de la charte d'exploitation faible impact. Il vient vérifier que les bois qui font l'objet de la vente sont bien exploités.

### Le quotidien d'un technicien responsable du suivi de coupe

Le technicien responsable du suivi de coupe vient s'assurer plusieurs fois par semaine que l'exploitation forestière respecte bien les principes d'une gestion durable des forêts.

La clé d'entrée est la désignation mais surtout la charte d'exploitation à faible impact et les standards PEFC qu'il convient de faire respecter, et particulièrement les arbres désignés comme étant exploitables, sur lesquels une plaquette numérotée est apposée. C'est cette numérotation unique de chaque arbre exploitable qui permet une traçabilité complète des bois exploités durant toutes les phases de l'exploitation forestière (abattage, débusquage, débardage, stockage sur parc de rupture et roulage jusqu'à la scierie).

Avant de partir sur le terrain, le technicien intègre dans sa tablette les données de suivi d'exploitation, fournies en fin de semaine précédente par l'exploitant forestier.

### 1<sup>ère</sup> étape : Le suivi de l'abattage

Chaque technicien a sa tablette et peut suivre en temps réel le déroulement des différentes phases de l'exploitation. Grâce à une application, il peut connaître l'essence de l'arbre, son point GPS et s'il a été abattu ou non, mais également le motif de son maintien sur pied.

Le conducteur d'engin va également avoir accès à cette application et pourra savoir au préalable où passer, par quel chemin et quel arbre récupérer. Cela lui permet d'aborder le débusquage dans des conditions optimales et améliorera l'efficacité.

L'application permet aussi à l'ONF de visualiser la position de l'arbre à chaque étape de l'exploitation.

Toutes les semaines, une rencontre a lieu entre le technicien et le chef de chantier afin de vérifier l'avancement de l'exploitation forestière de chaque parcelle.

### 2<sup>ème</sup> étape : Le suivi du débusquage

Le bois est sorti de sa zone d'abattage et ramené vers le cloisonnement principal (opération de débusquage) où il sera ensuite débardé. Le technicien surveille chacune de ces étapes et donne ses consignes au chef de chantier afin d'apporter les améliorations nécessaires.

### 3<sup>ème</sup> étape : Le suivi du débardage

C'est l'étape où le bois est emmené vers les places de dépôts par des engins à roues, les skidders.

## QUEL TYPE DE BOIS EST PRÉLEVÉ ?

91 essences sont désignées, qui sont réparties au sein de 7 groupes tarifaires.

Chaque groupe caractérise une classe d'emploi bien particulière.

Les plus recherchées sont les essences des groupes I (angélique, gonfolos, grignon franc, amarante) et IV (Wacapou, ébènes, bagasse).



Logiciel de suivi de coupe pour repérer les arbres abattus



Fin du débusquage : l'engin sort le bois abattu pour le déposer en bordure de cloisonnement. Il sera récupéré par un skidder.



Le technicien contrôle que les arbres abattus correspondent aux arbres sélectionnés par la désignation (plaquette numérotée)



Les grumes trop longues sont découpées en billons



Chargement d'un Dumper afin qu'il ramène les grumes exploitées vers un parc de rupture

# L'APPROVISIONNEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

## UNE FILIÈRE DYNAMIQUE AU SERVICE DES POPULATIONS

À travers l'accord sectoriel bois du plan d'urgence pour la Guyane, l'État s'est engagé d'une part à utiliser le bois dans les constructions faisant appel à des aides et/ou fonds publics, à hauteur de 12 % du montant des travaux, dont 80 % de bois labellisé BGF (Bois de Guyane française), et d'autre part à imposer que 20 % des logements sociaux soient réalisés en ossature bois. Par ailleurs, afin de conforter les débouchés du bois guyanais dans la construction, il sera nécessaire de combattre la distorsion de concurrence induite par l'utilisation de bois illégal (coupé illégalement ou importé illégalement des pays voisins). À noter que certains chantiers, notamment dans les zones isolées, peinent à identifier des sources d'approvisionnement en bois légal à la hauteur de leurs besoins.

La filière bois en Guyane représente 215 entreprises, 900 emplois, et 100M€ de chiffre d'affaires. C'est la troisième filière économique de Guyane en valeur ajoutée.

## UNE FILIÈRE QUI POURSUIT SA STRUCTURATION ET SON DÉVELOPPEMENT

La filière bois guyanaise mobilise annuellement depuis les 10 dernières années 60 000 à 80 000 m<sup>3</sup> de grumes dont l'essentiel est transformé en sciage par les unités de transformation locales pour approvisionner le marché de la construction en plein essor en Guyane. L'ONF participe à cet effort en proposant différents types de vente de bois aux acheteurs locaux : contrat d'approvisionnement sur 5 à 10 ans, contrat de vente de gré à gré de bois sur pied en parcelles, et vente de bois façonnés par des prestataires et mise à disposition bord de route.

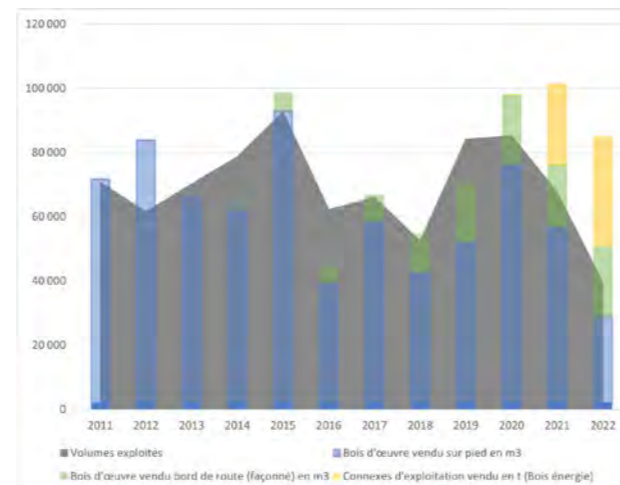
Trois contrats d'approvisionnement couvrent en 2022 près de 80% des besoins de la filière. Ils concernent l'approvisionnement des scieries de St Georges, de Cacao et de Kourou. Cependant, pour la troisième année consécutive, la petite saison sèche a été très peu marquée en Guyane du fait du phénomène La Niña anormalement long. L'année 2022 a ainsi détrôné 2021 qui avait déjà battu tous les records de pluviométrie. Les infrastructures forestières et les entreprises ont été durement éprouvées par ces pluies. Pour répondre à ces événements, une cellule de crise a été activée en avril 2022 par l'INTERPRO Bois avec le soutien de la Préfecture DGCAT (Direction Générale Coordination et Animation Territoriale) afin d'accompagner la filière dans cette épreuve.



## UN CLIMAT QUI FRAGILISE UN PEU PLUS LA FILIÈRE

Ces conditions extrêmes ont fortement perturbé le bon déroulement de la mobilisation des bois. Conséquences pour la filière : une bonne partie des volumes exploités n'a pu être intégralement sortie de forêt du fait de la forte humidité et la moindre portance des sols et le roulage des bois a été perturbé par une plus forte dégradation des pistes forestières détrempées. À ces conditions météorologiques défavorables, se combine une accélération de la sortie de forêt du bois énergie, mobilisant une partie des moyens de transports et une plus forte usure des pistes forestières.

Les volumes exploités enregistrés par les services de l'ONF en 2022 chutent à moins de 40 000 m<sup>3</sup> (du jamais vu depuis 2016). Les volumes vendus se limitent à 37 000 m<sup>3</sup> auxquels s'ajoutent 34 000 t de bois énergie. Les effets du changement climatique fragilisent ainsi toutes les entreprises de l'amont et questionnent fortement le modèle technico-économique de la filière en place ainsi que sa capacité à suivre la trajectoire qui avait été fixée par le PRFB Plan Régional Forêt Bois (PRFB) qui visait une augmentation rapide de la production (+12%/an) et une accélération des investissements en infrastructure.



## L'INVESTISSEMENT FINANCIER DE L'ONF POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Les actions demandant un investissement financier de l'ONF pour l'approvisionnement de la filière bois sont schématiquement les suivantes :

- Aménager la forêt, programmer les travaux et inventorier la ressource à exploiter
- Rendre accessible la ressource (création et entretien des pistes) : la part la plus importante de l'investissement financier
- Suivre l'exploitation des bois, cubage, administration des ventes.

En Guyane, certaines de ces actions sont partiellement ou entièrement soutenues financièrement par les fonds européens. Le reste des dépenses est entièrement à la charge de l'ONF qui ne bénéficie pas d'autres sources de financements public pour ces actions. Ces dépenses doivent donc s'équilibrer avec les recettes de vente de bois.

## LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES EXPLOITÉES : UN OBJECTIF ESSENTIEL QUI PEINE À SE CONCRÉTISER

L'Angélique reste la principale essence exploitée parmi les dizaines d'essences guyanaises potentiellement utilisables et exploitables en forêt naturelle. En 2022 elle ne représente que 35% des volumes vendus du fait de l'exploitation de secteurs moins riches dans cette essence.

La concentration des commandes de bois sur cette essence, qui pourrait être substituée par d'autres essences pour certains usages, amplifie la tension existante entre offre et demande de bois. Elle écarte certaines ressources facilement accessibles et implique l'ouverture de nouvelles surfaces à l'exploitation pour la recherche de volumes d'Angélique suffisants.

En 2022, les tests de qualification « bois de structure » effectués par le Centre Technique du Bois et de la Forêt se poursuivent avec le soutien de l'INTERPRO Bois et l'appui de l'ONF, sur les essences suivantes : Grignon, Bagasse, St Martin Jaune, St Martin Rouge, Wacapou, Mahot Coton, Courbaril, Chawari, Wapa courbaril, Wapa falcata.

## DES PRIX STABILISÉS ET DES RECETTES MAINTENUES MALGRÉ LES DIFFICULTÉS

Les ventes de bois représentent un chiffre d'affaire de 2 531 k€ soit près de deux fois moins que la moyenne des deux années précédentes. Le prix du bois façonné augmente légèrement à 131 €/m<sup>3</sup>. Le prix moyen du bois sur pied diminue légèrement à 34,20 € du fait d'une plus forte mobilisation d'essences de moindre valeur et d'une diminution de la part de l'Angélique. Une forte augmentation du prix de vente des bois sur pied est attendue en 2023 du fait de l'inflation importante connue en 2022 et de l'application du mécanisme d'actualisation des prix issus des accords de filière. Elle représente une hausse de +9,5% pour l'ensemble des catégories de bois. La diversification des essences prélevées en 2023 pourra contribuer à limiter l'impact de cette hausse sur le prix moyen des bois vendus.

La vente des bois ne couvre qu'une partie des dépenses de l'ONF pour permettre la mobilisation des bois. Les aides européennes perçues via le FEADER permettent de prendre en charge une partie des coûts engagés par l'ONF pour mobiliser ces bois dans des conditions écologiquement durables. En 2022, 871 k€ ont été perçus pour la réalisation des plans de gestion (y compris inventaires de désignation et acquisitions LiDAR) et 1 286 k€ d'aides ont été perçues pour les pistes forestières créées les années précédentes. L'aide aux surcoûts versée par l'État en 2022 s'établit à 211 k€ et contribue à l'équilibre de l'activité.

## UNE FILIÈRE QUI VISE L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

La mobilisation des bois n'est pas chose aisée sur les reliefs et sous le climat guyanais - son impact sur l'environnement est loin d'être négligeable. Pour limiter ces impacts, l'amont de la filière-bois s'inscrit depuis 2012 dans une démarche de gestion durable garantie par l'adoption d'une charte EFI (Exploitation faible impact) et le respect des critères de certification du label PEFC, vérifiés chaque année par un audit indépendant. Cette démarche implique des efforts techniques et économiques conséquents de la part des exploitants-forestiers comme des gestionnaires, soucieux de leur empreinte écologique.

En Novembre 2022, le référentiel PEFC Guyane révisé par le groupe de travail guyanais a été soumis à l'approbation du Forum PEFC à Paris. En consultation publique depuis cette date, il doit être finalisé début 2023 pour une application en janvier 2024. En parallèle, la mise en place d'un référentiel de certification FSC pour la Guyane est toujours en cours au stade de l'examen par les instances internationales de FSC. De nombreux acteurs et partenaires participent à ces travaux notamment les représentants des collectivités locales, des acteurs économiques, du Grand Conseil Coutumier, de Guyane Nature Environnement et des différents usagers de la forêt.



# L'ONF, ACTEUR DANS LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT & L'INNOVATION

*p.38* La recherche au service de l'exploitation forestière

*p.40* La recherche sur le terrain

*p.41* Améliorer la connaissance sur la biodiversité

*p.42* La télédétection & le pôle SI-SIG



# LA RECHERCHE AU SERVICE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

## LES PRINCIPALES ACTIONS EN 2022 :

Le Pôle Recherche, Développement et Innovation de Cayenne, composé de 6 personnes, se situe à l'interface entre les organismes de recherche forestière présents en Guyane (CIRAD, IRD, CNRS, INRA, ...) et les services opérationnels de l'ONF. Il a pour mission de développer les outils et méthodes adaptés pour la mise en œuvre de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts tropicales humides de Guyane.

L'année 2022, a permis de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie et des domaines d'actions du pôle RDI pour la période 2021-2025.

L'implication du pôle RDI dans l'aménagement et la mobilisation des bois est constante, avec en particulier :

- Appui aux agents pour la préparation du suivi de leur parcelle : un accompagnement continu est fourni par le pôle RDI sur l'utilisation des outils et méthodes de préparation et de suivi de l'exploitation des parcelles, (ainsi qu'à certains exploitants qui ont les équipes techniques pour le travail cartographique sous logiciel SIG). La formation et le transfert des outils développés par le pôle RDI pour faciliter le travail des agents constituent une grande partie de cet appui.

- Participation aux nombreux ateliers mis en place dans le cadre du développement de la phase 1 de Platexfor.

- Poursuite en 2022 du co-encadrement avec le service SBGD de journées techniques sur la mobilisation des bois d'œuvre et énergie dans le cadre de la charte d'exploitation à faible impact.

- Réalisation de la mise à jour et de l'amélioration des outils de production dont les dérivés MNT LiDAR utilisés dans le cadre de l'exploitation forestière et l'aménagement des forêts.

Le projet ALT « Paysages Amazoniens en Transition » a débuté en 2022 en collaboration avec les UMR EDB, ECOFOG, AMAP et LEEISA. L'objectif de ce projet sur 4 ans est de répondre aux questions suivantes :

1. Les forêts Amazoniennes seront-elles capables de soutenir la combinaison des effets climatiques et des perturbations anthropogéniques ?
2. Quelle est la contribution des forêts de Guyane au stockage et aux puits de carbone ?
3. Comment informer la gestion forestière par des données sur le statut et la vulnérabilité des forêts ?
4. Comment fournir des indicateurs écologiques fondés sur la modélisation pour les forêts de Guyane ?

Le pôle RDI a pris en charge en 2022, une campagne de données LiDAR qui seront nécessaires pour calibrer les modèles.



## SUIVI DES IMPACTS DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

### Le diagnostic post-exploitation - inventaire terrain

En 2022, le pôle RDI s'est mis en mode projet afin de consolider les outils et les méthodes pour l'évaluation et le suivi des impacts de l'exploitation forestière dans le cadre des coupes de bois d'œuvre, y compris la récupération des connexes pour le bois énergie.

Un VSC dédié, a été recruté en janvier 2022, pour travailler spécifiquement sur cette thématique. Sa feuille de route comprend plusieurs phases :

**1 - État de l'art sur les protocoles terrain** permettant d'évaluer les impacts de l'exploitation forestière par la réalisation d'une revue bibliographique,

**2 - Évaluation du protocole de diagnostic post-exploitation (DPE)** actuellement mise en œuvre par le pôle RDI, en mettant en œuvre sur le terrain le protocole, en réalisant une analyse des données post-exploitation sur les placettes Guyafor de Manaré et de Montagne Tortue, en analysant les données DPE historiques et en éprouvant la pertinence statistique du protocole actuel pour l'évaluation des pratiques d'exploitation, le tout synthétisé dans un rapport critique du protocole existant,

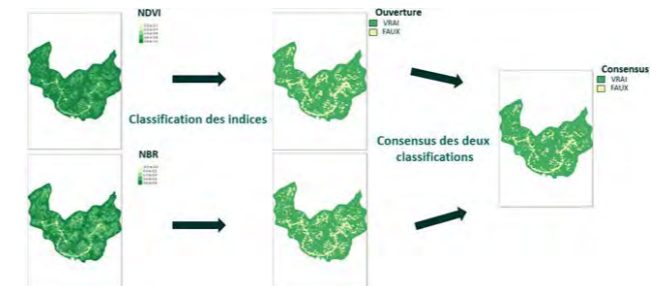
**3 - Mise au point de protocoles d'évaluation des impacts de l'exploitation**, en proposant un protocole nouvelle génération intégrant le relevé des impacts au sol et de part et d'autre du réseau de pistes de débardage et des cloisonnements.

Cette action débutée en 2022, s'étale sur 2 ans et les résultats ne seront disponibles qu'en fin 2023.

### Développer une méthodologie de suivi des impacts par télédétection

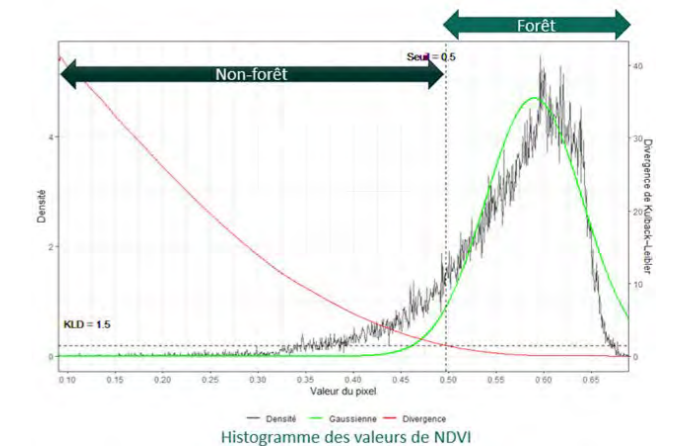
Les travaux engagés en 2021, sur la mise au point d'une méthodologie de suivi des impacts de l'exploitation forestière à partir d'images Sentinel 2, ont été poursuivis par les deux chargés de recherche du pôle RDI.

L'étude méthodologique se base sur la comparaison de deux méthodes de détection des ouvertures de la canopée.

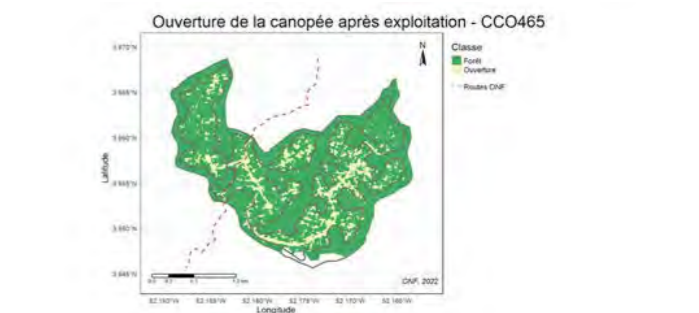


La 1<sup>ère</sup> méthode « drNBR » est appliquée sur des images Sentinel 2 pour la détection de l'exploitation sélective en Amazonie brésilienne et consiste en une analyse de l'évolution temporelle de l'indice NBR (Normalized Burn Ratio) sur des séries d'images avec la définition du seuil de détection de changement optimisé et son application à la classification des pixels perturbés ou non. Cette méthode à l'inconvénient de sous détecter les petites ouvertures et il n'y a pas de transposabilité directe des valeurs de seuils calibrées sur une parcelle

à une autre. La 2<sup>ème</sup> méthode dite « par mesure de divergence » a été développée à l'origine pour des images SPOT 4 et 5. La classification est basée sur des indices spectraux (NDVI, NDWI), où l'on considère que la majorité des pixels de l'image correspond à de la forêt non perturbée et que les valeurs d'indices spectraux de ces pixels sont distribuées normalement (courbe en cloche). Les pixels dont la valeur s'éloignent trop de cette distribution théorique sont considérés comme « non forêt ». L'intérêt de cette méthode est qu'elle ne nécessite pas de séries temporelles d'images (pas de détection de changement) et qu'elle permet une meilleure détection des petites trouées, toutefois elle a l'inconvénient de générer plus de sur-détections.



Une chaîne de traitement d'images Sentinel 2 a été implémentée sous R avec (1) une sélection dans une fenêtre temporelle entre le début d'abattage et la fin de débardage, (2) le téléchargement des images, (3) la sélection de la ou des meilleures images, (4) la production des indices spectraux, (5) la délimitation d'un masque de nuages (manuel), (6) le calcul des cartes d'ouvertures de canopée, (7) et la production finale d'un rapport synthétique faisant le bilan complet par up



Ouverture de canopée - CCO465				
2019-09-19				
Unité de gestion	Surface (ha)	Surface évaluée (ha)	Surface ouverte (ha)	Proportion de surface ouverte (%)
Parcelle	382,19	375,14	53,40	14,23
Toutes UP	217,63	216,22	49,26	22,78
CCO465_01	47,74	47,74	7,38	15,46
CCO465_03	86,75	85,34	26,30	30,82
CCO465_02	63,28	63,28	14,53	22,96
CCO465_04	19,86	19,86	1,05	5,29

de la parcelle. Des développements sont en cours et devraient aboutir en 2023, (1) sur la poursuite des validations et des améliorations de la méthode, notamment par comparaison avec des données LiDAR post-exploitation ; (2) sur la mise en place de la chaîne et des outils pour intégrer les traitements dans le SI de la Direction Territoriale.

# LA RECHERCHE SUR LE TERRAIN

La construction des principes de gestion durable et d'exploitation faible impact s'est basée entre autres, sur l'étude des dynamiques et de l'écologie forestière.

Afin de connaître ces dynamiques forestières et d'ajuster les rotations de coupe, entre autres, un travail minutieux d'inventaires et de suivis des peuplements (croissance des arbres, comportement entre espèces, dynamique globale...) sur un réseau de parcelles est effectué par l'ONF. Ces recherches permettent de savoir si 65 ans sont suffisants pour une régénération de la forêt par exemple. Ce travail est effectué par les 2 assistants de recherche au sein du pôle Recherche développement et innovation (RDI) de l'ONF Guyane.

## UNE JOURNÉE TYPE D'UN ASSISTANT DE RECHERCHE FORESTIER

Avant de partir en forêt, les assistants de recherche préparent les cartes des parcelles à inventorier avec la répartition des arbres à suivre (placette en cours de suivi) ou vierge (si nouvelle placette de suivi) et rassemblent le matériel d'inventaire. Dans le cas d'une nouvelle placette de suivi, les arbres qui vont rentrer dans le dispositif vont être identifiés, mesurés, inspectés (état sanitaire, dégât sur le tronc...), numérotés (pose d'une plaquette avec numéro) et géo-localisés (coordonnées GPS). L'ensemble des ces informations sont rentrées dans une tablette de terrain. L'un des deux assistants note les informations sur la tablette et l'autre fait les mesures. Ensuite, ils vérifient les données et reviennent sur le terrain pour inventorier les recrûs et vérifier des oublis éventuels. Sur les différents dispositifs, ils réalisent des études botaniques mais aussi des sols.

En moyenne, ils reviennent 3-4 ans après pour reprendre des nouvelles mesures des arbres. Un arbre est inventorié une fois qu'il atteint un diamètre de 10 cm.

### À QUOI SERVENT CES INVENTAIRES ?

Les assistants de recherches travaillent à 60% du temps sur Guyafor, un réseau de dispositifs forestiers permanents dédié à l'étude à long terme de la dynamique forestière et de la biodiversité, qui correspond à 80% de travail de terrain et 20% de travail de bureau. Les autres projets représentent environ 40% de leur temps, parmi lesquels le projet Forestreeculture d'essais comparatifs de plantations ainsi que le suivi et la mesure de plantations plus anciennes.

Ces données sont utilisées au sein de l'ONF pour les programmes de recherche autour de l'exploitation forestière mais aussi par d'autres organismes de recherche.

# AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

## PARTICIPATION À L'ABC SUR LA MONTAGNE KOTICA ET LES ABATTIS KOTICA

En 2022, le pôle RDI a participé à 3 missions d'inventaire et de caractérisation des habitats forestiers.

Deux, dans le cadre de la réalisation des aménagements forestiers, Montagne Soufflet en mars 2022 et St Elie - Crique Foucault en fin novembre début décembre 2022. La troisième s'est déroulée début novembre 2022 sur la Montagne Kotica et les Abattis Kotica, en collaboration avec le Parc Amazonien de Guyane dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Papaïchton.

## MISSION AUX MONTS DE L'OBSERVATOIRE À OUANARY

L'activité de recherche de développement des connaissances revêt un caractère particulier pour l'ONF en Guyane. En effet, l'expérience forestière en matière de gestion de la forêt tropicale humide est relativement récente et en constante évolution. Pour préserver et valoriser durablement cette biodiversité forestière, l'Office a besoin de mieux connaître sa distribution à une échelle compatible avec son niveau d'action.

C'est ainsi que dans le cadre du projet de classement en Réserve Biologique de la forêt de Trois Pitons, après avoir étudié la faune et la flore de la montagne Trois Pitons en octobre 2020, une équipe est partie étudier les Monts de l'Observatoire à travers la mise en place d'une mission HABITAT en décembre 2022.

Malgré la particularité topographique des Monts de l'Observatoire et leur proximité avec la commune de Ouanary, relativement peu d'études et d'inventaires avaient été réalisés sur place. L'objectif de cette mission rassemblant, pendant cinq jours, une douzaine de participants (6 personnels ONF, 3 layonneurs et 3 faunistes indépendants - ornithologues et herpétologues) était donc d'enchaîner les inventaires arbres, les descriptions topographiques et les observations naturalistes, en suivant le protocole HABITAT, afin de récolter un maximum de connaissances.

Les prospections et descriptions forestières ont été réalisées sur des faciès diversifiés afin de caractériser toute la complexité des habitats des Monts de l'Observatoire.

On y retrouve :

- Des forêts de moyenne montagne, denses et lianescentes - sur les parties sommitales des Monts de l'Observatoire ;
- Des forêts marécageuses de bas-fonds sur cordon sableux - en direction de la pointe Béhague ;
- Des forêts basses de versants.

Les premières analyses démontrent un cortège d'espèces forestières assez communes d'une forêt marquée par de fortes perturbations, sans doute liées à une dynamique de renouvellement importante causée par un relief abrupt, une faible épaisseur de sol (cuirasse latéritique) et une exposition directe aux alizés de l'embouchure de l'Oyapock.

Côté ornithologique, une forte proportion des espèces observées sont considérées comme patrimoniales (rares, protégées, menacées, déterminantes de ZNIEFF ou endémiques), avec en premier lieu le Milan à long bec, la Buse ardoisée, le Ara bleu et le Coq-de-roche orange, dont un site de nidification particulièrement exceptionnel a été repéré !



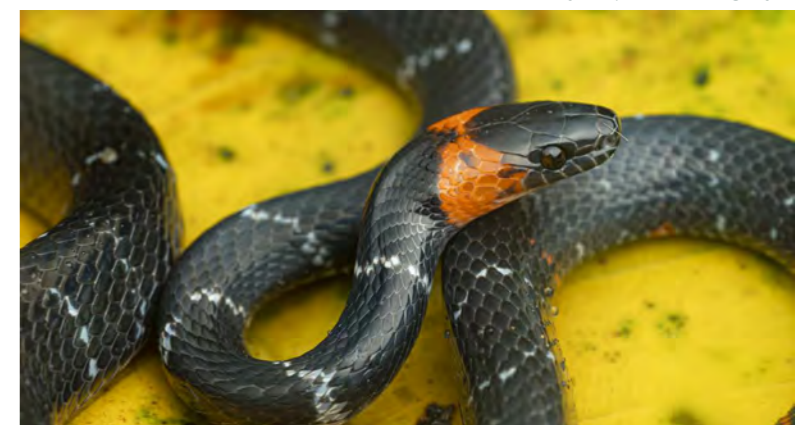
Vue de la Montagne Kotica depuis les Abattis Kotica

Les herpétologues ont eu des résultats mitigés puisque le nombre d'amphibiens et reptiles observés a été relativement faible mais, la qualité était au rendez-vous. En effet c'est LA découverte de la mission : *Scarthyla goinorum*, une petite rainette inféodée aux forêts inondées et plaines marécageuses, alors connue seulement du bassin-versant de l'Amazone, a été observée pour la première fois en Guyane !

La qualité des découvertes de cette mission confirme l'intérêt d'une préservation des Monts de l'Observatoire à travers un classement en Réserve Biologique. La découverte d'une nouvelle espèce d'amphibien pour la Guyane témoigne de l'importance pour l'ONF de participer aux efforts d'amélioration des connaissances afin de mieux connaître la forêt guyanaise et d'assurer au mieux ses objectifs de gestion durable.



↑ *Amazophrynella teko*



↓ *Oxyrhopus melanogenys*



# LA TÉLÉDÉTECTION & LE PÔLE SI-SIG

## L'ACCOMPAGNEMENT INTER-SERVICES

Le pôle SI-SIG est un pôle transversal qui vient en soutien aux activités des différents services de la DT Guyane. Il est constitué de 5 collaborateurs dont 3 se concentrant exclusivement sur le SIG. Les spécialistes en géomatique accompagnent ainsi les services dans leur utilisation métier du SIG. Ils assurent :

- L'administration des données : recueil des données auprès des agents et des partenaires, production et mise à jour des référentiels ONF, diffusion externe sur la plateforme Geoguyane.
- Le support technique et outils métiers : formations, rédaction de tutoriels & procédures, développements d'outils, scripts, interfaces métier.
- L'expertise SIG et télédétection : veille applicative, technique et scientifique, analyses spatiales, relations externes avec les partenaires de l'ONF et la communauté scientifique.
- Le maintien opérationnel des logiciels et applications SIG & télédétection.
- Prospection : assurer la structuration et le fonctionnement du SIG de la DT Guyane, perspectives d'évolution.

## LA TÉLÉDÉTECTION POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

L'ONF en Guyane a développé une véritable expertise dans le domaine de la télédétection au sein de ses différents services. Les pôles SI-SIG, RDI et Aménagement travaillent de concert tant sur les axes de surveillance que de gestion foncière et forestière et appuient ainsi leurs collègues dans leurs missions quotidiennes de terrain.

## LE PÔLE SIG ET LA SURVEILLANCE DES DÉBOISEMENTS

Dès les années 2000, l'ONF a mis en place la surveillance des surfaces exploitées par l'activité minière par l'utilisation de produits issus de la télédétection. Le pôle SIG a su s'adapter et tirer profit des images satellites optiques disponibles, au gré des évolutions de capteurs et des programmes de mise à disposition d'images. Depuis 2018, il se base principalement sur les images Sentinel 2 qui sont acquises tous les 3 à 5 jours sur la Guyane entière, mais également ponctuellement sur des images très haute résolution spatiale SPOT 6/7 et Pléiades ainsi que sur des images haute résolution Planet.

Ces images sont également mises à disposition pour la surveillance généralisée des déboisements par le pôle minier, les UT de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni et les conservateurs des réserves nationales.

Depuis 2018, le pôle SIG met à disposition des agents de la DT Guyane des données de suivi des potentiels déboisements détectés à partir d'images satellite radar Sentinel 1. L'algorithme de détection a été développé par l'ONF International (ONFI) avec l'appui financier du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), dans le cadre d'une mission d'intérêt générale DOM. Ces données, disponibles tous les 15 jours en moyenne, sont produites par l'ONFI puis déployées par le pôle SIG dans un projet SIG à destination des agents des deux UT qui peuvent ainsi utiliser les données radar pour leurs missions quotidiennes de surveillance du foncier.

## COMMANDE LIDAR 2022 : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE !

### Le LiDAR avant l'exploitation... mais aussi après

Comme tous les ans, les efforts d'acquisition en LiDAR aéroporté pour la planification ont été intenses en 2022. Au total, ce sont 13 800 ha qui ont été commandés en vue de mieux planifier l'exploitation forestière, dont la moitié dans les communes de l'intérieur et du Maroni.

De fait, avec l'approbation à venir de la directive régionale d'aménagement Sud Guyane, les premières réflexions pour l'intégration de ces massifs isolés au programme pluriannuel des travaux forestiers sont en cours et avoir commandé ces données LiDAR en 2022 permettra d'être opérationnel dès 2023 - 2024.

Enfin, l'année 2022 marque également la poursuite des analyses autour de l'évaluation des impacts de l'exploitation forestière avec une nouvelle commande LiDAR post-exploitation : six parcelles ont ainsi été survolées, soit environ 2 000 ha supplémentaires.

### Un outil pour mieux préserver les réserves

La connaissance du relief topographique et du réseau hydrographique est cruciale pour la gestion des réserves naturelles. Pour Les Nouragues, il est nécessaire de géolocaliser finement les cours d'eau et d'identifier les réels impacts de l'orpaillage illégal. Ceci permettra de mieux orienter nos décisions et actions de gestion. En ce sens, un survol de tout le secteur Nord-Est jusqu'en cœur de réserve est prioritaire puisque ce sont les secteurs impactés par l'orpaillage et ciblés pour le projet d'Observatoire de Résilience Impacts Orpaillage Nouragues (ORION). Au Sud-Est, la couverture LiDAR permettrait de détecter des vestiges archéologiques (comme des cuves à distillation de bois de rose ou des montagnes couronnées), fort intéressant dans la dynamique du projet de réouverture du camp Arataï (projet CORACINES) pour la valorisation du patrimoine historique.

Pour La Trinité, l'intérêt est avant tout écologique pour une meilleure connaissance d'habitats à fort enjeux de conservation tels que les grottes, les contreforts de l'inselberg Roche Bénitier, les parties basses des criques Baboune et Forte et la tête de crique Kokioko.

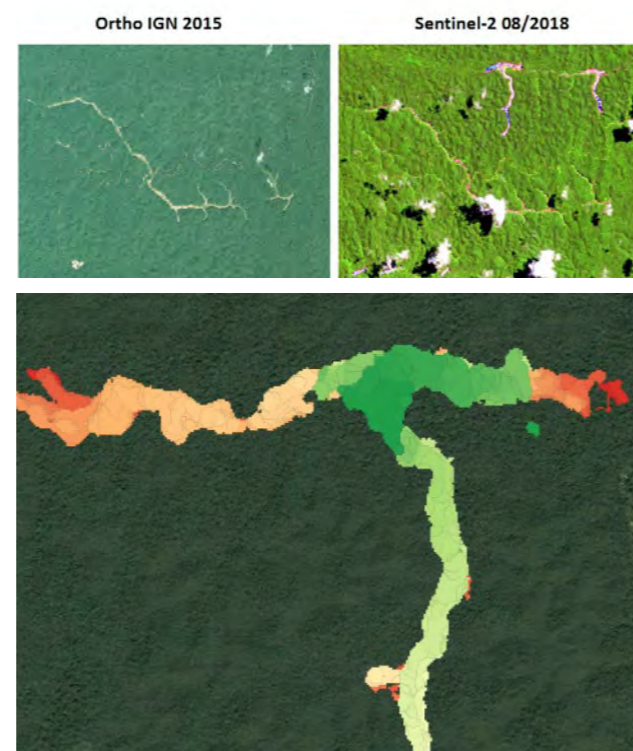
En 2022, l'ONF a obtenu un financement Plan de relance d'un montant de 170 000 euros pour réaliser ces couvertures LiDAR tant attendues pour les deux réserves naturelles. Un total de 52 000 ha a été couvert en octobre et décembre 2022. Les données devraient être livrées en mars 2023, puis traitées par les équipes techniques.

### Le LiDAR hors forêt : une commande pour améliorer le suivi des contrats de forçage

Afin de gérer au plus juste les aspects contradictoires liés à l'occupation des terrains, à l'extraction des matériaux et à la réhabilitation des sites, l'ONF programme l'acquisition de données LiDAR aérien, de prises de vues aériennes et d'orthophotographies pour obtenir :

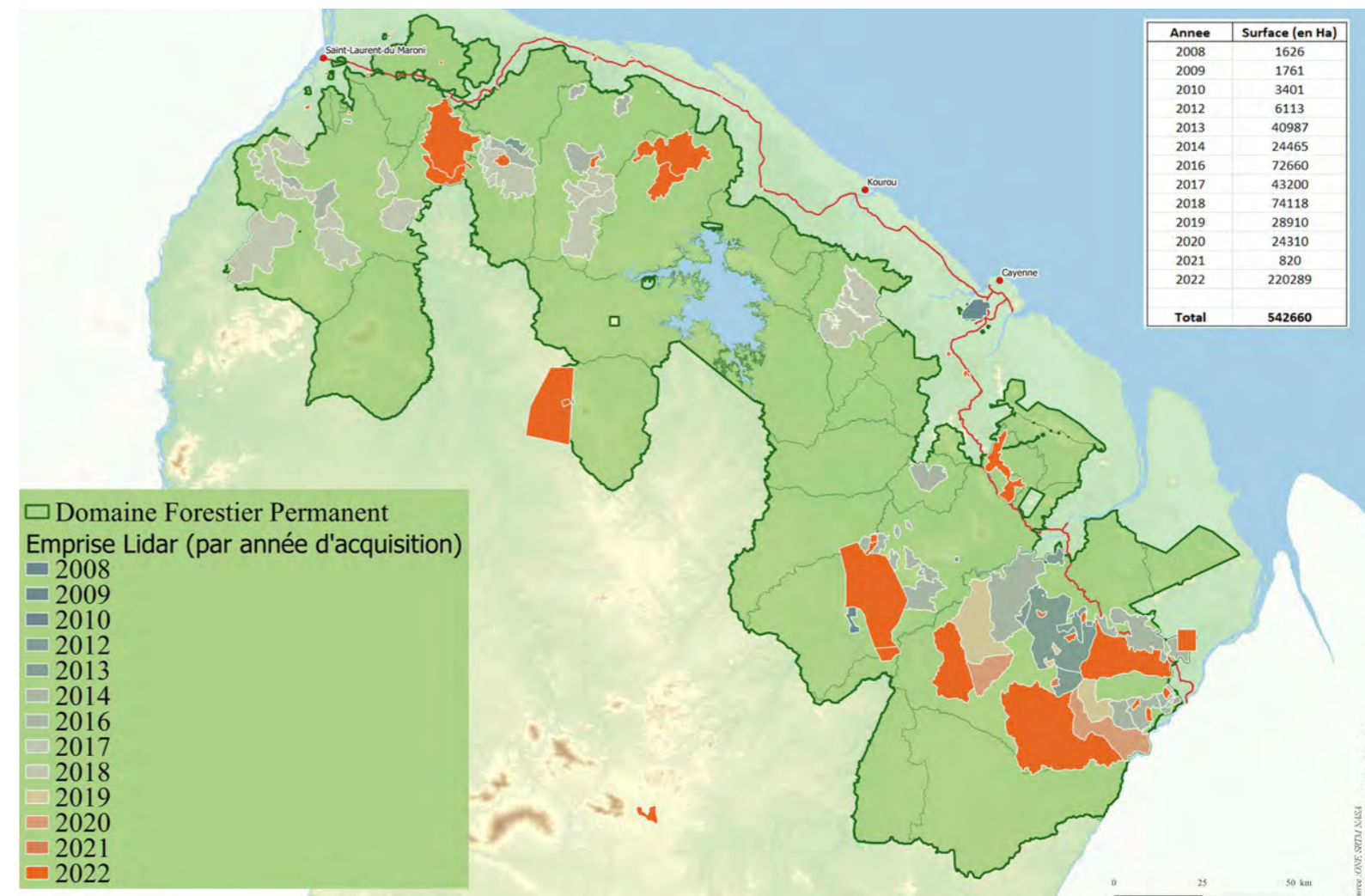
- Une image précise du site exploité, de ses occupations et des infrastructures existantes (état des lieux) ;
- Une base de référence pour l'évaluation des volumes extraits ultérieurement (niveau 0) ;
- Le calcul du volume extrait entre l'état 0 et l'état actuel (pour 17 sites ayant déjà fait l'objet d'un niveau 0 en 2016) ;
- Le calcul du volume des stocks en place et des volumes extraits dans le passé si possible.

Pour cela, l'étude se déroulera au plus fort de la saison sèche afin d'approcher au mieux la réalité de terrain et les volumes extraits (étant entendu que ces relevés seront opposables aux parties en cas de contentieux). Les carrières concernées par l'étude sont situées sur la « bande littorale » de la Guyane entre Saint-Georges de l'Oyapock et Saint-Laurent du Maroni. L'ensemble des 36 sites d'exploitation de carrières représente approximativement une surface à acquérir de 1 720 hectares. Cette commande permettra d'avoir un état zéro de la situation des carrières, après les acquisitions faites en 2014 et 2016.



État de la forêt non-impactée en 2015 (en haut à gauche). Image satellite montrant l'impact (zones colorées) des titres miniers légaux sur la forêt en 2018 (en haut à droite). Suivi temporel des déboisements. En vert, les déboisements de 2016 et en rouge les déboisements en cours.

Acquisition LiDAR ONF - Illustration de la cartothèque du SIG



# PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



# L'ONF, ACTEUR DE LA PROTECTION DES MILIEUX

*p.48* Les réserves biologiques

*p.49* La prise en compte de la biodiversité

*p.50* Les grandes actualités des réserves naturelles nationales gérées et co-gérées





# LES RÉSERVES BIOLOGIQUES

Le statut de réserve biologique (RB) est un statut défini dans le code forestier qui permet de classer des forêts entières ou des parcelles en protection. L'objectif de ce classement est la mise en place d'une gestion conservatoire pour la protection des espèces et habitats. L'ONF est gestionnaire de ces réserves. Pour la Guyane, seules les forêts du DFP, car relevant du régime forestier, peuvent être classées en RB. Deux types de réserves existent : les réserves biologiques dirigées (RBD) et les réserves biologiques intégrales (RBI). La différence majeure entre ces deux types est qu'en RBI le peuplement est laissé vraiment à sa libre évolution sans interventions (ou peu) humaines alors qu'en RBD il est possible d'intervenir pour diriger le peuplement.

Chaque classement en RB demande la rédaction de plan de gestion qui doit être consulté par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) puis validé par arrêté ministériel.

Concernant les RB en Guyane : il y a 2 RBI validées par arrêté ministériel : la RBI Lucifer Dékou-Dékou de 64 373 ha (sur la commune de Saint-Laurent du Maroni et d'Apatou) et la RBI des Petites Montagnes Tortue de 2 364 ha (sur la commune de Régina).

## SAVANE-ROCHE VIRGINIE

Bien que préservé et soustrait à l'exploitation forestière depuis longtemps, ce lieu emblématique bénéficie désormais du statut de réserve biologique dirigée depuis décembre 2022 avec la signature d'un arrêté ministériel de création.

Une actualisation des enjeux herpétologique de la réserve a été conduite. Ces inventaires ont permis de découvrir de nouvelles espèces pour la réserve et confirmé la présence d'un cortège d'espèces caractéristiques d'une forêt en bon état de conservation.



*Allophryne ruthveni*

La Guyane, un haut lieu de la biodiversité mondiale avec 400 000 espèces animales et végétales.

## PETITES MONTAGNES TORTUE

À l'instar de la RBD de la Savane-roche Virginie, des inventaires sur l'herpétologie ont été menés dans la réserve, permettant de découvrir plusieurs nouvelles espèces.

En revanche, malgré une attention particulière apportée pendant les prospections, aucun individu d'*Anomaloglossus blanci* n'a pu être contacté sur le site. La RBI des Petites Montagnes Tortue s'intègre bien dans l'aire de répartition de cette espèce menacée faisant l'objet d'un Plan National d'Action. Il est donc important de continuer à rechercher cette espèce dans les habitats favorables de la RBI.



*Hyalinobatrachium kawense*

## UNE MISSION PLURIDISCIPLINAIRE POUR LA CRÉATION D'UNE FUTURE RBI À OUANARY

Pour faire suite à la première mission pluridisciplinaire qui a eu lieu en 2020 sur le massif des Trois pitons, une nouvelle équipe est allée inventorier le massif des Monts de l'observatoire dans le cadre de la création d'une future réserve biologique. Ce sont 12 personnes qui sont allées décrire les habitats et la faune de ce massif assez isolé du reste du bloc forestier.

Une équipe s'est attachée à décrire les habitats forestiers et leurs peuplements assez atypiques du fait de la localisation du massif, la géologie ou encore son isolement. Deux ornithologues ont inventorié les communautés avifaunistiques du secteur permettant ainsi de détecter plusieurs espèces protégées ainsi qu'un des plus importants sites de nidification du Coq de roche orange (*Rupicola rupicola*) pour la Guyane. Enfin, une nouvelle espèce d'amphibien pour la Guyane a été découverte lors de cette mission : *Scarthyla goinorum*.



*Scarthyla goinorum*

# LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

L'ONF, de par son rôle de gestionnaire de 6 millions d'hectares de forêt en Guyane, a une forte responsabilité quant à l'intégration à part entière de la biodiversité dans ses objectifs de gestion.

Outre le fait d'être gestionnaire et co-gestionnaire de 3 réserves naturelles nationales, l'ONF met en place dans le cadre de ses aménagements forestiers des séries de protection générale des milieux et des séries d'intérêt écologique.

Dans la politique de conservation et de prise en compte de la biodiversité guyanaise, les forêts du Domaine forestier permanent et plus particulièrement les séries d'intérêt écologique jouent un rôle primordial qu'il convient de renforcer par la mise en place d'un statut de protection fort, qu'est celui de réserve biologique.

Ce sont près de 450 000 ha (soit près de 20% du DFP) qui ont vocation, à moyen terme à être dotés de ce statut de protection.

## VERS UNE RÉDUCTION DE NOS IMPACTS LIÉS À LA CRÉATION DES PISTES

Dans le cadre de l'amélioration continue propre à la certification PEFC, l'ONF travaille à la connaissance et la réduction des impacts environnementaux de l'ouverture des pistes et routes forestières.

L'année 2022 a d'abord été l'occasion de clôturer des études menées précédemment sur la thématique. C'est ainsi qu'ont pu être diffusés un rapport bibliographique sur les impacts de l'ouverture des pistes et routes forestières, actualisant celui réalisé par Hydreco en 2009, ainsi qu'un rapport technique sur les mares forestières, basé sur des études de terrain menées en 2021. Ces documents permettent de donner une ligne directrice et de prioriser les actions à mener dans la thématique de la réduction des impacts liés aux pistes.

## L'EAU : UNE MESURE PRIORITAIRE

La thématique « eau » s'est démarquée en tant que mesure prioritaire, afin de préserver ce bien commun et haut lieu de biodiversité en Guyane. D'une part, la gestion des mares forestières, milieux humides à fort enjeu patrimonial, a fait l'objet de création de procédures détaillées pour mieux maîtriser les impacts lors de la création des dessertes mais aussi de l'exploitation forestière, en lien avec les préconisations de l'exploitation faible impact (EFI). D'autre part, des premières mesures ont été menées pour caractériser l'impact des franchissements de cours d'eau par la desserte forestière sur la qualité biologique de l'eau.

Des inventaires de macro-invertébrés aquatiques, espèces bioindicatrices, ont été menés par le bureau d'études Onikha en amont et en aval de ponts forestiers. Les indices biotiques obtenus permettront d'évaluer la qualité biologique de l'eau. Les résultats sont attendus en 2023 et devraient permettre de caractériser précisément l'impact de nos pratiques.

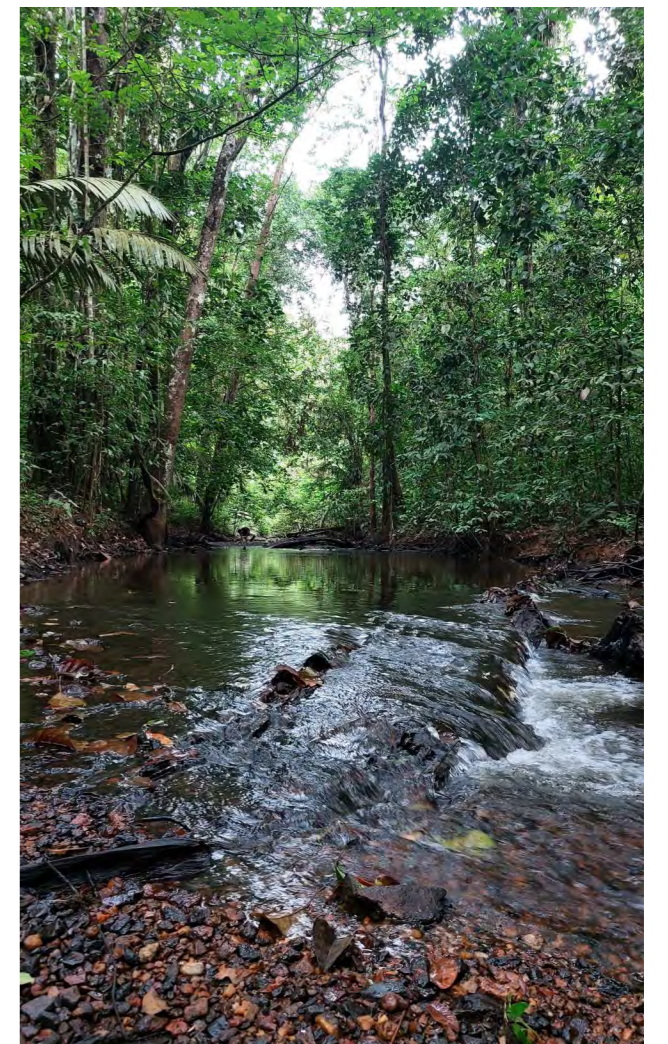
Enfin, la dynamique mise en place avec la police de l'eau (DGTM) depuis quelques années par l'organisation de journées d'échanges sur le terrain continue de faire monter en compétence des équipes ONF chargées de la desserte. Suite aux deux années de pluviométrie extrême, le focus a été mis sur la gestion des ruissellements chargés de MES (Matières en suspension), lors des étapes de réalisation des chantiers de route, de nombreux chantiers n'ayant pu être menés à bien lors de la courte saison sèche.

## DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES POUR ÉVITER LA FRAGMENTATION DES HABITATS

Une autre thématique abordée est celle des continuités écologiques et de la circulation des espèces, malgré la fragmentation des habitats induite par les routes forestières.

Des pièges photographiques ont été positionnés sur des ponts de canopée, c'est-à-dire des zones où les houppiers des arbres de part et d'autre de la route se rejoignent. L'objectif est de mesurer la fréquentation de ces passages, nécessaires à la circulation de certaines espèces arboricoles descendant rarement au sol, afin d'évaluer la qualité des différentes configurations. Là encore les résultats ne seront disponibles qu'en 2023, mais les premières observations sont encourageantes puisque des passages de primates ont pu être observés en plein jour lors de la pose des appareils.

Ces données pourront contribuer à la mise en place plus maîtrisée et plus régulière de ces couloirs sur les pistes principales et secondaires.



Crique Grillon, Bélizon

# LES GRANDES ACTUALITÉS DES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES GÉRÉES ET CO-GÉRÉES

## LA RÉSERVE DES NOURAGUES

2022, une année de bilan, éprouvante sur tous les plans ! Les équipes projets sont fières des résultats acquis, fruits de plusieurs années de travail, non sans faille.

Pour la première fois dans l'histoire de la Réserve, l'orpaillage illégal a été éradiqué aux Nouragues ! Tous les chantiers et campements illégaux ont été stoppés à compter d'août 2022. La stratégie de Lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) pilotée par l'ONF via son Unité spécialisée nature (USN) est une réussite. Elle reste cependant fragile puisque les financements pour la pérenniser ne sont pas assurés et des chantiers sont présents aux portes des Nouragues. La Réserve met tout en œuvre pour alerter l'État quant à ce besoin, nécessaire pour protéger cet espace naturel de manière exemplaire.

En parallèle, le projet d'Observatoire Résilience Impacts Orpaillage Nouragues (ORION) s'est lancé, en continuité du projet Nouragu'Obs'Eau (NOE). L'objectif principal pour 2022 était de calibrer le meilleur protocole possible (méthode scientifique et sites d'étude) pour définir l'état écologique des cours d'eau en comparant les secteurs orpaillés vs non impactés. Objectif atteint à travers les deux missions de terrain qui furent intenses en fin d'année. Elles se sont déroulées sur les têtes des criques Mazin et Nouragues, là où les chantiers clandestins ont été désactivés grâce à la LCOI. La mobilisation d'experts, la collaboration avec la recherche et l'analyse des premières données acquises seront au cœur des actions 2023.

Le projet CORACINES a quant à lui battu son plein avec plusieurs livrables déjà aboutis, tels que le recueil et l'exposition des Mémoires vivantes des Nouragues, la formation enseignant « conservation et biodiversité », les chantiers nature avec la Maison Familiale Rurale de Régina et le lancement de la construction des carbet couchage au camp Arataï. D'autres outils de médiation scientifique ont été travaillés et pensés : des vidéos, une enquête forestière, un jeu de rôle « missions Nouragues », des focus métiers en réserve naturelle, des maquettes géologiques, un sentier botanique animé d'une chasse au trésor... autant d'éléments que l'on vous invite à découvrir en 2023 ! Une année qui sera aussi charnière pour acter de l'avenir du camp Arataï (financements et gouvernance).

Enfin, l'actualisation du plan de gestion s'est déroulée tout au long de l'année, et le retour d'expérience de l'équipe et les résultats des projets ont alimenté les réflexions pour remodeler la stratégie de gestion pour les 10 prochaines années ; stratégie qui sera soumise aux décisionnaires en 2023.

## LA RÉSERVE DE LA TRINITE

En 2022, trois missions se sont déroulées dans la réserve naturelle nationale de La Trinité. En avril sur Aya avec en particulier une étude sur la caractérisation des mares d'altitude de l'inselberg de la Roche Bénitier. En septembre sur le Mont Tabulaire avec de nouvelles découvertes entomologiques comme la confirmation de la présence d'un membracide inféodé aux forêts nuageuses *Cymbomorpha nebulosilvenis*.

En novembre sur Aya avec la présence de trois spécialistes américains des invertébrés aquatiques et une sortie exceptionnelle avec six lycéens de la Maison des Lycéens du Lycée Léopold Elfort de Mana. Le projet pédagogique Aya Résidence Artistique s'est déroulé sur 5 jours et était encadré par Julie

Bessard, artiste et Franck Kauffmann professeur. Durant cette même période, des signes importants de défoliation de la canopée étaient notés sur les plateaux d'Aya. Un point de vigilance est désormais réalisé sur ce sujet. En dehors des missions, des animations pédagogiques ont été réalisées le long de l'année, animation avec une classe d'éco-délégué à Javouhey, fête de la nature de Mana et fête de la science à Cayenne, ou encore à la Savane-roche Virginie pour l'accueil d'un groupe de Pôle Sup Nature de Montpellier

Plus d'infos sur le site de la réserve : [www.reserve-trinite.fr](http://www.reserve-trinite.fr)

## LA RÉSERVE DU MONT GRAND MATOURY

L'année 2022 constitue la dernière année du deuxième plan de gestion de la réserve naturelle. Cinq années de trigestion se sont écoulées avec des avancées significatives, dont l'évaluation sera menée en 2023.

Les cogestionnaires ont concrètement fait progresser l'ancrage territorial de la Réserve naturelle notamment grâce à la livraison de l'étude de faisabilité de la Maison de la nature, ou encore les discussions encourageantes avec la CTG autour du nouvel accès aux sentiers de Lamirande. Sur le terrain, l'équipe a supervisé le balisage (6 km) de l'ensemble des limites terrestres de la réserve, et le chantier d'aménagement du sentier des Américains. Le projet Corridor a été restitué, fournissant aux acteurs de l'aménagement du territoire un diagnostic précis des corridors écologiques prioritaires de la commune. Le programme d'éducation à l'environnement a battu son plein, notamment avec la réédition du projet pédagogique sur les criques avec les élèves de l'école Jacques Lony et la multiplication des visites guidées nocturnes avec le grand public.

La dynamique scientifique a été marquée par la dernière session de prélèvements du projet Eau. Les suivis scientifiques de la grande faune (IKA) et des Atélopes jaunâtres ont fêté leurs 10 ans d'existence, ce qui promet une analyse statistique édifiante. Enfin, la présence de la biche des palétuviers, espèce rare et énigmatique, a été confirmée par piège-photo dans la mangrove de la Rivière de Cayenne !

Du côté de l'équipe, Morgane HÉRAULT a quitté la réserve en septembre pour se consacrer entièrement à la mission de police de l'environnement à l'OFB Guyane. Elle a été remplacée par Jonathan SIMON, déjà fortement impliqué dans le réseau des espaces naturels guyanais.

Enfin, la commune de Matoury a eu la joie d'être retenue pour mettre en place son Atlas de la biodiversité Communale ! De quoi développer la connaissance de son patrimoine naturel et d'engager une belle dynamique écocitoyenne en 2023.



Fin d'intervention LCOI aux Nouragues.



Carbet Arataï du projet CORACINES.



Coordination du projet CORACINES.



Inventaire des invertébrés aquatiques et bioindication sur Aya par ONHIKA et des taxonomistes américains.



Nouvelle cascade découverte sur le Mont Tabulaire de La Trinité.



Mission ARA sur la Roche Bénitier.



Inventaire chiroptères au Mont Grand Matoury



Mission de surveillance sur le tour de l'île.



Animation scolaire sur le sentier de Lamirande.

# L'ONF, UN ACTEUR DANS LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

*p.54* Le suivi de l'activité minière

*p.56* La surveillance de l'activité minière aux  
outils de géomatique

*p.57* La surveillance des activités en forêt

*p.58* La gestion foncière



# LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

L'Unité Spécialisée Nature (US Nature) de l'ONF exerce un travail d'expertise des impacts, d'accompagnement et de contrôle des activités minières légales qui se déroulent sur le domaine forestier privé de l'État en Guyane. Elle est aussi impliquée au sein de l'État Major de Lutte contre l'Orpailage et la Pêche Illégale (EMOPI) dans le suivi de l'orpailage clandestin.

En 2022, 82 missions de contrôle et surveillance des activités minières légales et illégales, 65 missions hélicoptères dont 17 dans le cadre exclusif de la LCOI Nouragues, 16 missions terrestres majoritairement en lien avec la LCOI et 1 mission nautique.

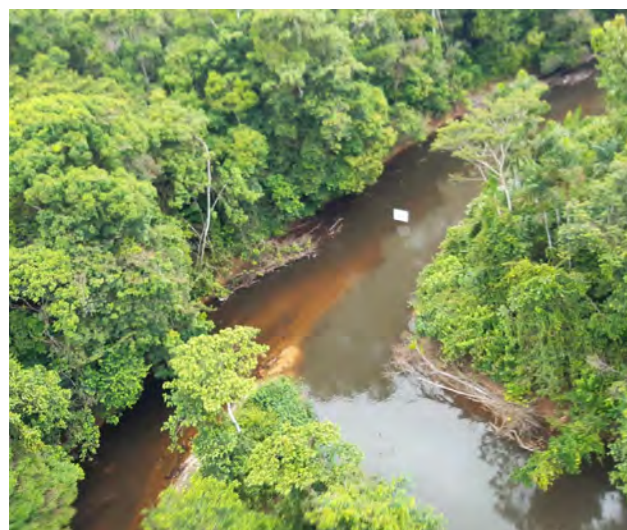
L'ensemble de ces missions représente plus de 10 000 km parcourus, 88 fiches de renseignement, 3 signalements au parquet (Art.40 du CP), 13 PV (au titre de la LCOI).

## ORPAILLAGE ILLÉGAL

En 2022, le partenariat de l'US Nature avec la RNN des Nouragues, dans le cadre de la stratégie d'éradication de l'orpailage illégal, s'est poursuivi, atteignant son but en août. La surveillance et les actions se sont alors étendues en pourtour de la RNN. À ce jour, il n'y a plus d'orpailage illégal dans la Réserve.



Pointe Nord des Nouragues Haute-Comté, jonction Brodel et Mazin blanc avant éradication.



Pointe Nord des Nouragues Haute-Comté, jonction Brodel et Mazin blanc après éradication.

## ORPAILLAGE LÉGAL :

### ACCORDS DU PROPRIÉTAIRE PRÉALABLE AUX AEX

En 2022, 33 demandes d'accords du propriétaire préalables à des Autorisations d'Exploitation ont été instruites, dont 6 en Série de Protection Physique Générale des Milieux. Elles ont recueilli :

- 24 accords délivrés par l'ONF gestionnaire ;
- 2 demandes rejetées par l'ONF gestionnaire ;
- 6 demandes rejetées par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, propriétaire.
- 1 désistement du demandeur.

### PEFC – PASSIF MINIER

Le catalogue des sites orphelins dans le périmètre du DFP a été finalisé au cours de l'année 2022 où un travail de suivi et de mise à jour de ce catalogue est entrepris.

Les inspections communes de sites miniers légaux dans le cadre de la procédure des quitus conjoints sont désormais systématiques.

Dix missions communes ont été menées et cinq commissions des quitus se sont tenues en 2022.



À gauche : Orthophoto réalisée par traitement via ME-TASHAPE des photos hélicoptères. À droite : notre agent lors d'un contrôle hélicoptère. En bas : Mine légale SOGEMI en Forêt de Montagne de Fer, secteur Crique Malisse.



Chantier d'orpailage légal dans la forêt domaniale de Bélizon

# LA SURVEILLANCE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE GRÂCE AUX OUTILS DE GÉOMATIQUE

Les outils de télédétection et de géomatique, tels que les images satellite optiques et radar, ainsi que les logiciels de traitements associés, jouent un rôle de plus en plus important dans la surveillance du territoire guyanais, notamment en ce qui concerne l'orpaillage légal et illégal. L'immensité du territoire contraint en effet les projections terrestres.

En Guyane, on distingue une zone appelée « fer à cheval » qui correspond à la zone riche en or. C'est principalement dans cette emprise qu'est implantée l'activité minière légale et illégale. En tant que partenaire de l'Observatoire de l'Activité Minière (OAM), créé en 2008, l'ONF assure la photo-interprétation de cette zone à fort potentiel aurifère pour la détection des surfaces orpaillées.

## LES ÉTAPES DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE À TRAVERS LES OUTILS DE GÉOMATIQUE

1 Les images satellite Sentinel 2 sont mises à disposition tous les 3 à 5 jours par le programme Copernicus de l'Agence Spatiale Européenne. Chaque semaine, ces images sont téléchargées puis photo-interprétées par l'ONF. Des zones potentiellement impactées par l'activité minière sont ainsi numérisées sous la forme de données géographiques visualisables dans un logiciel SIG.

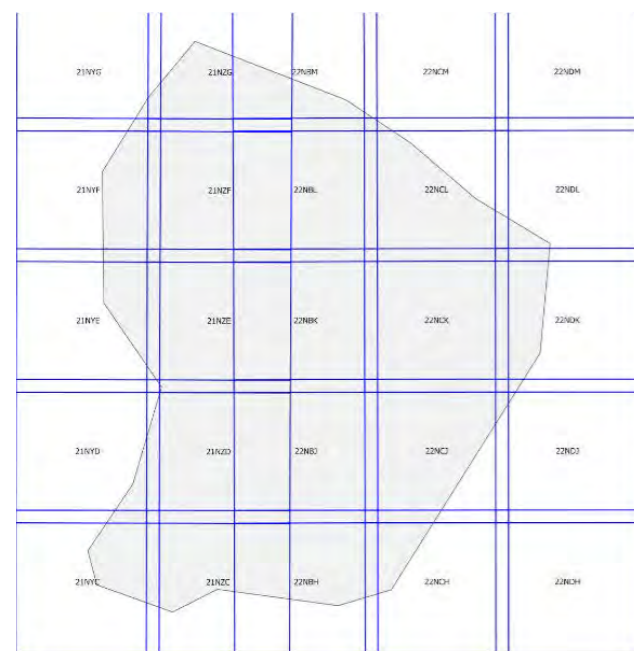


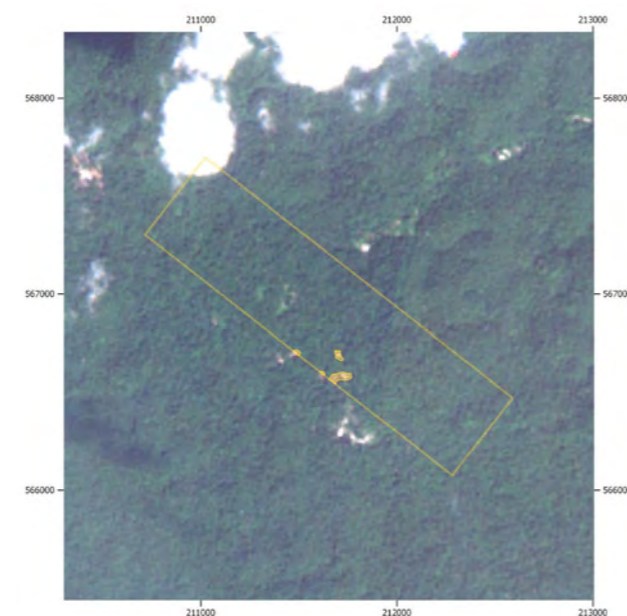
Image de Sentinel 2 qui correspond à l'emprise d'un granule. Ces granules ou mailles d'acquisition du satellite Sentinel 2 prennent des images à 10 mètres de résolution spatiale. Pour le suivi hebdomadaire de l'orpaillage pour l'OAM, seules les images Sentinel 2 sont utilisées.

2 Ces données produites sont ensuite partagées avec tous les membres de l'OAM (ONF, PAG, FAG, gendarmerie, DGTM, douanes), piloté par la Préfecture de Guyane via l'État-Major de lutte contre l'Orpaillage illégal et la Pêche Illicite (EMOPI). Un polygone tracé correspond à une observation de déboisement potentiellement dû à de l'orpaillage et permet donc d'orienter certaines missions, notamment lorsqu'un site isolé potentiellement illégal est détecté. Pour valider l'origine du déboisement, les partenaires de l'OAM, dont notamment l'US Nature, procèdent à des vérifications sur le terrain.

3 Dès que la donnée est validée, elle est intégrée dans une couche de données géographiques initiée par l'ONF dans les années 90, compilant les surfaces exploitées par l'activité minière légale et illégale.

## CARTOGRAPHIE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES COTAM

Depuis la mise en place de la nouvelle convention d'occupation temporaire pour l'activité minière (COTAM), l'ONF doit produire une carte d'état des lieux à chaque demande d'occupation d'un titre minier. Cette carte permet de définir la surface des zones déjà déboisées à l'entrée dans les lieux de l'opérateur minier, avant le début de ses travaux.



# LA SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN FORÊT

Une instruction datant du 21 Septembre 2017 définit l'exercice des pouvoirs de police judiciaire à l'ONF. Chaque direction de l'ONF doit se doter d'une stratégie qui intègre les enjeux et menaces particuliers qui pèsent sur son territoire ainsi que les moyens humains et matériels dont elle dispose.

Cette stratégie fait l'objet d'une déclinaison annuelle élaborée conjointement par les différents services concernés.

## UNE INSTRUCTION BASÉE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT.

L'ONF veille à la bonne application du code forestier en organisant notamment des missions de surveillance en forêt.

Les Unités territoriales sont en charge de cette surveillance. Les infractions fréquemment constatées sont le déboisement, l'occupation illégale du foncier et le vol de bois. Elles attaquent directement l'intégrité du domaine forestier.

Compte tenu qu'elles sont souvent de nature plurielles, les missions de police sont coordonnées avec d'autres services ou établissements de l'État. Des points réguliers se font notamment en MISEN opérationnelle où nous priorisons et programmons les actions de surveillance communes (lieux, enjeux).

En 2022, les données radar, issues de l'outil d'alerte développé par l'ONF et l'ONFI, permettent de détecter les zones de déboisement. L'actualisation tous les 15 jours des données, pour l'ensemble de la Guyane, permet aux agents d'intervenir plus rapidement sur site. Son usage a également été étendu à la surveillance des chantiers d'orpaillage illégaux.

## OÙ SE DÉROULENT LES MISSIONS DE SURVEILLANCE ?

- Dans le Domaine forestier permanent (DFP) qui relève du régime forestier
- Dans la bande littorale dans le cadre de la MIG-DOM
- Dans les forêts de l'intérieur dans le cadre de la MIG-DOM, principalement pour de la surveillance des impacts de l'activité d'orpaillage.

En 2022, plusieurs missions transverses ont été effectuées, soit en interne ONF soit en interservices.

L'UT de Saint-Laurent du Maroni compte 43 missions pour 2022. Les communes concernées sont Saint-Laurent, Mana, Kourou et, dans une moindre mesure, Sinnamary et Saint-Élie pour le contexte du lac de Petit-Saut.

L'UT de Cayenne compte 282 missions pour Macouria, Matoury (RNN du Mont Grand Matoury), Cacao et St-Georges.



# LA GESTION FONCIÈRE

En métropole, les forêts domaniales couvrent plus de 1,7 millions d'hectares et en Outre-mer, le seul territoire de la Guyane représente plus de 8 millions d'hectares dont 6 millions d'hectares de forêts confiées en gestion à l'ONF.

Cette importance des surfaces forestières explique pourquoi la forêt guyanaise est régulièrement sollicitée par des tiers, tant opérateurs économiques, collectivités publiques que particuliers, afin d'y implanter des équipements et ouvrages les plus divers ou d'y exercer des activités nécessitant une occupation plus ou moins importante et durable du sol forestier.

## L'OCCUPATION FONCIÈRE DU DOMAINE FORESTIER GUYANAIS

Pour toute occupation du domaine forestier privé de l'État, l'obtention d'une convention d'occupation temporaire est nécessaire. Cet acte rédigé et signé par l'ONF, valide les conditions d'utilisation par les tiers, à titre professionnel ou pour convenance personnelle, des terrains forestiers domaniaux qui leurs sont octroyés.

La majorité de cette superficie se compose de 17 titres miniers sur 119 km<sup>2</sup>, 71 AEX (autorisation d'exploitation) sur 57 km<sup>2</sup> soit une surface totale pour l'activité minière de 176 km<sup>2</sup> (selon données fournies par CAMINO). 8 AEX en cours de modification sur 7 km<sup>2</sup> et 20 titres miniers en cours de modification sur 236 km<sup>2</sup>. Certains de ces titres immobilisent jusqu'à une centaine de km<sup>2</sup> de forêt.

Les autres surfaces attribuées sont de moindre importance : 53 928 ha de plan d'eau, 469,82 ha de carrières via des contrats de forage, 80,22 ha de réservations foncières et 275,50 ha de sans titres potentiellement actives et 29,97 ha de contrat administratif lié aux carrières soit un total de 855,51 ha. 333 carbeta de loisir en bord de cours d'eau pour une surface cumulée de 20 hectares.

Le reste concerne 623,54 ha essentiellement attribués via des conventions d'occupation à caractère commercial : prestataires touristiques, occupations dédiées aux énergies renouvelables, base-vie, de travail ou de dépôt. Ainsi que des actes établis à titre gracieux pour les terrains occupés par l'armée et la gendarmerie.

Les recettes de l'occupation foncière du Domaine forestier s'élèvent à 1 715 k€..

## LES COMMISSIONS ET DISPOSITIFS D'ATTRIBUTION FONCIÈRE

En Guyane, les demandes foncières, qu'elles soient agricoles, collectives, communautaires ou qu'il s'agisse de cessions onéreuses de terrains aux particuliers, passent toutes devant des commissions d'attribution foncière (CAF) présidées par le Préfet ou son représentant et la Direction des finances publiques. En tant que gestionnaire des terrains de l'État, l'avis et l'expertise de l'ONF sont requis.

De nombreux dispositifs juridiques d'attributions foncières spécifiques à la Guyane ont été prévus par le législateur. Ils offrent la possibilité d'obtenir des terres sous réserve de l'établissement d'équipements collectifs pour les Communes, d'une mise en valeur agricole pour les agriculteurs et d'en user traditionnellement (culture, chasse, pêche) pour les Communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt.

87 dossiers ont été instruits par l'ONF en 2022 dans le cadre de ces différentes instances dont 54 expertises liées à des demandes agricoles et 33 liées à des demandes de cession gracieuse des collectivités locales. L'ONF a participé également à 27 CAF collectivités.



# AGIR AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES



BIENVENUE SUR LE SENTIER SAVANE ROCHE VIRGINIE

Office National des Forêts

INFOS SENTIER

2,1 km  
1000 m d'alt.  
Dénivelé positif



Le sentier de la savane Roche Virginie est un itinéraire qui traverse des forêts primaires et secondaires, des falaises, des zones de blocs rocheux et une zone de brousses humides et sèches. Au sommet, la randonnée en deux temps est possible le matin en forêt et l'après-midi en savane roche.

Le sentier se situe en forêt domaniale de la Région Île-de-France. Le site de la savane Roche Virginie est un véritable patrimoine naturel. Le sentier est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique (ZNIEEF) de type 1. Les données scientifiques et techniques sont en valeur patrimoniale.

# L'ONF, UN ACTEUR QUI FAVORISE L'ACCUEIL DU PUBLIC

*p.64* L'accueil du public en forêt

*p.65* Les schémas d'usages





# L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT

## CRÉATION D'UN NOUVEAU SENTIER DE VISITE GUIDÉE DANS LE CSG

L'accueil du public est un sujet important de la convention qui lie le CNES à l'ONF.

Dans le cadre de la création d'une grande boucle autour de l'ancienne carrière LUNA, les premiers travaux ont eu lieu et 2023 sera dédié à l'important projet de réfection du platelage sur le sentier EBENE. En attendant, les visiteurs du CSG ont pu bénéficier d'un retour à la normale post COVID des visites guidées en savanes. Pas moins de **27 sorties** ont pu être organisées pour le grand public mais aussi pour des scolaires soit près de **600 visiteurs** !

Par ailleurs les autres sentiers CNES gérés par l'ONF ont également retrouvé leurs standards avec plus de **13 000 visiteurs** à la Montagne des singes ou encore **10 000 personnes** sur le sentier de la zone de loisirs.



Les questionnaires de satisfaction distribués lors des visites guidées des savanes ont révélé 2 points de frustration chez les visiteurs :

- La longueur de la visite (1h seulement),
- L'observation de la faune sauvage (souvent compliquée en groupes de 20 sous le soleil des savanes).

C'est pour répondre à ces demandes toujours aussi prégnantes que l'ONF a proposé au CNES la réalisation d'une boucle plus longue au départ du sentier ébène et autour de la carrière LUNA. Ce cheminement de près de **3.5 km** (contre 800m pour le sentier ébène) permet d'augmenter les opportunités de rencontre avec la faune des savanes mais aussi d'aborder d'autres sujets en chemin comme l'histoire de l'utilisation de ces milieux par l'homme (vestiges archéologiques, cultures sur buttes...). Cette boucle de 2h30 peut-être menée en compagnie d'un expert (oiseaux, botanique...) et traverse différents biotopes comme des savanes, une forêt marécageuse, un lac. Les travaux qui ont eu lieu en 2022 pour rendre ce parcours accessible sont le layonnage des parties boisées, la création d'ouvrages bois pour le passage des zones humides et la pose d'une table banc pour faire une pause à mi-parcours. Des visites d'une seule rotation (contre 2 traditionnellement le samedi matin) seront inscrites au calendrier des visites guidées CSG à la saison sèche.

L'accueil du public en forêt fait partie des missions de l'ONF. Il se traduit par des aménagements touristiques en forêt et des actions de sensibilisation du public aux milieux naturels.

## RÉSERVE DE MONTABO

Le site dispose d'un parcours permanent d'initiation à la course d'orientation à destination des scolaires. Cette année au moins 1 500 élèves ont profité du parcours. Un cross pour les jeunes a également été organisé sur le site. Enfin, une convention avec Rémire-Montjoly Bike encadre l'utilisation du site pour la pratique du VTT sur le site durant les weekends.

## SAINT-LAURENT DU MARONI

En 2022, les sorties mensuelles classiques ont repris normalement, le groupe de volontaires agroforestiers sont désormais officialisés et continuent de participer aux inventaires de la placette botanique ainsi qu'aux inventaires des zones agroforestières sur le circuit de Mme KONTOU dans le cadre de l'axe 4 (Dialoguer et concerter avec les élus et la société), levier 9 - Activer les dispositifs de volontariats et d'action citoyenne en forêt domaniale. Aussi, le circuit hybride chez Mme Cécile KONTOU et la placette de formation botanique des placeaux Marc Gazel suscitent un réel intérêt pour le public.

## L'ENTRETIEN DES SENTIERS

Les sentiers gérés par l'ONF sont régulièrement entretenus. Chaque site est nettoyé plusieurs fois par an. Un travail sur la signalétique et les infrastructures sont également effectués.

## AMÉNAGEMENT DU DISPOSITIF SCOLOPENDRE

Grâce au soutien des fonds européen LEADER, un dispositif de bivouac innovant a été installé au sommet du sentier menant à la Savane-roche Virginie. Cet aménagement permet de concentrer les emplacements pour « carbet-bâche » et ainsi limiter la dégradation du sous-bois par la multiplication des emplacements « sauvages ».



# LES SCHÉMAS D'USAGES

## LA DÉMARCHE DES SCHÉMAS D'USAGES DÉMARRE SUR TROIS TERRITOIRES PRIORITAIRES

Espace principalement forestier, la Guyane présente un patrimoine naturel exceptionnel à conserver, gérer et valoriser. Animé par un important développement démographique, socio-économique et urbain, le territoire Guyanais voit des usages forestiers croître, muter et s'entrecroiser.

Le désenclavement des massifs forestiers, du fait de l'exploitation passée ou à venir, s'accompagne de l'extension spontanée d'autres activités, tandis que certains usages sont exclusifs des autres. La pratique de la chasse incarne cette problématique, d'autant plus que les structures juridiques et sociales existantes ne permettent pas de l'encadrer. On peut également citer l'expansion agricole ou urbaine qui devient consommatrice d'espaces boisés lorsqu'elle est informelle et non planifiée. Les activités de tourisme et les loisirs de pleine nature sont aussi de nature pionnière et expansives. Parallèlement, l'exploitation à faible impact en milieu naturel mise en place par l'ONF en Guyane nécessite de rester attentif aux modalités de renouvellement forestier, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. Le maintien de la dynamique forestière nécessite sa compatibilité avec les activités humaines.

Par ailleurs, la trajectoire politique et historique du rapport état/territoire entraîne de fortes attentes en termes de décentralisation des stratégies d'aménagement. Pour répondre aux enjeux d'inclusivité qui en découlent, l'ONF Guyane doit davantage impliquer la société guyanaise dans la gestion des espaces forestiers.

Pour ce faire, l'ONF ambitionne la création de Schémas d'Usage sur l'ensemble des forêts dont il a la gestion. En continuité des documents d'aménagement forestier, ces schémas visent à accompagner et planifier le développement des pratiques, anticiper et réguler les potentiels conflits et à structurer les usages. Ils garantissent un équilibre entre le respect des milieux et une cohabitation des activités de valorisation économique et de tous les usages de la forêt.

La création d'un schéma d'usage cible un espace ou plusieurs espaces forestiers délimités. C'est avant tout une démarche de co-construction entre les parties prenantes, qui permettra d'aboutir à un schéma d'aménagement réaliste. Celui-ci devra trouver un équilibre entre les aspirations de chacun, la durabilité du milieu et les besoins des autres usagers. Cette démarche s'appuie principalement sur les outils du diagnostic territorial et de la concertation.

Ce schéma définira à la fois un plan d'aménagement organisant les différents usages dans les espaces forestiers, des projets facilitant les pratiques et les modalités de gestion des projets et des usages.

Une fois le schéma défini et validé, l'ONF et les partenaires identifiés lors de la concertation déclineront les projets d'aménagement en opérations en définissant les contours techniques, en planifiant les financements et en programmant leur réalisation.

Élus, associations, institutions, professionnels du tourisme, acteurs du développement territorial, chasseurs, fédérations sportives, collecteurs de produits forestiers non ligneux... Nombreux sont les usages, usagers et aménageurs. Tant qu'une entité est usagère ou représentante ou aménageuse de l'espace forestier ciblé, elle sera légitime dans la démarche concertée de création d'un schéma d'usage au côté des autres co-usagers.

En 2022, l'ONF a mené un diagnostic territorial des usages sur l'ensemble du DFP afin de caractériser les usages et de dégager les enjeux et dynamiques en cours. Il a permis d'identifier quatre territoires pilotes pour initier la mise en place des schémas d'usage en 2023 avant leur déclinaison à toutes les forêts du DFP.

Ces secteurs forestiers présentent un panel d'usages diversifié représentatif de la multifonctionnalité des forêts en Guyane et permettent de répondre aux enjeux de cohabitation des espaces forestiers périurbains.

Les forêts de Saint-Laurent du Maroni, Charvein dans la commune de Mana et Risquetout sur la commune de Macouria sont des secteurs forestiers périurbains anthropisés destinés à l'accueil du public. Le quatrième secteur est constitué des forêts périphériques de Régina, commune rurale étendue mais peu peuplée de l'est Guyanais.

Les démarches de concertation ont prouvé leur utilité pour permettre à des acteurs ayant des intérêts, des représentations et des pouvoirs d'action divers, à construire une vision partagée du système/territoire dans lequel ils se situent, analyser leurs dépendances et leurs interdépendances et se concerter pour résoudre des tensions ou conflits environnementaux.

En initiant cette démarche, l'ONF Guyane souhaite anticiper les évolutions à venir dans la gestion des espaces forestiers et mieux s'intégrer dans le développement du territoire.



# LA COMMUNICATION, VALORISER L'ONF

*p.68* L'éducation à l'environnement et au développement durable

*p.68* La communication

*p.69* L'édition



# L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec le recrutement d'une chargée de mission EEDD au mois d'août, 12 interventions scolaires supplémentaires ont été proposées au cours du dernier trimestre 2022, soit 234 élèves sensibilisés aux enjeux de la forêt, de la biodiversité et de l'exploitation du bois. Le dispositif national « la forêt s'invite à l'école » est également lancé avec une école de Kourou pour l'année scolaire 2022/2023.

Un rallye photo a également été créé à la Montagne des Singes dans le cadre de la Fête de la Science. Cette animation a été proposée à deux classes de Kourou et deux classes de Remire-Montjoly ainsi que lors d'une sortie grand public.

Enfin, une journée d'échange entre l'Académie de Versailles et de Guyane s'est déroulée à l'Auberge d'Angoulême à Mana où 3 agents de l'ONF sont intervenus afin de présenter leur métier, la forêt guyanaise et l'exploitation forestière.



## LA COMMUNICATION

### L'ÉVÉNEMENTIEL

L'ONF Guyane était présent sur plusieurs événements avec comme objectif de présenter les missions de l'Office, ses métiers, ses actions.

L'établissement était présent à la Fête de la Nature le 18 mai 2022 au sentier Vidal avec l'association Kwata, le GEPOG et l'OFB.

Avec l'association AQUAA, porteur du projet, l'Interprobois, le Centre Technique des Bois et Forêts, Guyane Développement Innovation et l'ONF Guyane nous avons créé une exposition autour de la filière bois de construction à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable et du Mois de l'architecture en Guyane en du 18 au 31 septembre. Les outils d'informations et pédagogiques créés pour cet événement ont été réutilisés lors de la semaine des métiers au lycée agricole de Matiti ainsi qu'au Green Days.

Malheureusement, la sortie prévue pour la Journée internationale des forêts en mars 2022 avait dû être annulée à cause des intempéries pouvant provoquer la chute de branche ou d'arbres mais également des glissements de terrain.



### DANS LA PRESSE

Dans un objectif de valorisation de nos métiers et de nos actions, l'Office a répondu présent aux différentes sollicitations de la presse.

En 2022, ce sont 6 demandes presse nationale qui ont été reçues et auxquelles l'établissement a répondues : France TV, France 5, Toute l'Europe.eu, TF1 et Arte ont ainsi mis en lumière nos actions.



### SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Office a créé une page Facebook ONF Guyane en 2018 où sont transmis plusieurs types d'informations : Offres d'emplois ou de stages, Culture Forêt, événements, actualités de l'établissement (nouvelles découvertes d'espèces végétales ou animales, rapports d'études...), mise en avant des actions de sensibilisation auprès du jeune public...

Aujourd'hui la Page Facebook comptabilise plus de 3 800 abonnés.

## L'ÉDITION

### LE GUIDE DES ARBRES DE GUYANE

Grâce au soutien des fonds FEDER, l'ONF a pu réaliser une réédition complète et augmentée du *Guide des arbres de Guyane*. Le contenu de cette nouvelle édition a été entièrement révisé et complété par l'ajout de nouvelles familles et de nouvelles espèces, la création de clés de détermination visuelles ainsi qu'une iconographie revue et enrichie.

### DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES CRÉÉES

Grâce à ce soutien, des outils pédagogiques et de communication ont pu être créés.

Ces outils se déclinent comme suit :

- Quatre panneaux pédagogiques portant sur des thématiques forestières, d'usages et de gestion durable.
- Une exposition de 10 kakémonos recto/verso de 20 visuels à partir de belles photographies d'arbre et de leur écorce.
- Trois kakémonos d'informations sur des chiffres-clés, les habitats forestiers de Guyane ainsi que la représentation morphologiques d'un arbre en forêt tropicale humide.
- Enfin, cinq vidéos d'une durée de 2 à 3 minutes présentant un arbre de Guyane par un agent ONF, décrivant les clés de reconnaissance de ces arbres ainsi que leurs usages. Les arbres présentés sont : le balata franc, le bois de rose, la bagasse, le courbaril et le bois serpent.

### DES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS

Pour la sortie de l'ouvrage botanique, l'ONF a proposé des visites guidées sur l'ensemble du territoire à raison de 2 visites par lieu espacées sur le mois de septembre et d'octobre 2022.

Les visites se sont déroulées :

- À la Savane-roche Virginie
- Sur le sentier de Lamirande à Matoury
- À la montagne des Singes à Kourou
- Sur le plateau Marc Gazel à Saint-Laurent du Maroni.

Le 26 septembre 2022, nous avons profité de la semaine européenne du développement durable pour présenter au grand public le *Guide des arbres*. Le déroulé de la conférence était en quatre parties :

- 1/ Le discours d'accueil et d'introduction par Catherine LATREILLE, directrice territoriale de l'ONF Guyane ;
- 2/ Le travail de réflexion sur la construction du Guide des arbres de Guyane par Hélène RICHARD ;
- 3/ L'ethnobotanique forestière par Guillaume ODONNE, collaborateur de l'ouvrage ;
- 4/ L'ethnoécologie, culture matérielle et relations au territoire des peuples autochtones de Guyane française par Damien DAVY, collaborateur de l'ouvrage.

La conférence s'est clôturée autour d'un pot de convivialité avec le public et les intervenants permettant un échange ouvert.



# L'ONF, ACTEUR DANS LE DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS

p.72 Construire des règles de gestion durable  
communes.



# CONSTRUIRE DES RÈGLES DE GESTION DURABLE COMMUNES

Depuis la création du Domaine Forestier Permanent, certaines Zones de Droits d'Usage Collectifs se retrouvent intégrées en partie ou intégralement au DFP et donc soumises au régime forestier. L'arrêté préfectoral de création des ZDUC retire l'ONF en tant que gestionnaire, sauf exception (ZDUC Palikur de Macouria) de ces forêts. En tant que gestionnaire du DFP, l'ONF a la charge de la rédaction des aménagements et des plans de gestion des massifs forestiers. L'objectif étant d'assurer une gestion forestière durable et multifonctionnelle. De l'autre, les communautés ont également une gestion et des usages au sein de ces forêts certifiées par les arrêtés préfectoraux de ZDUC.

Afin de répondre aux obligations du régime forestier tout en respectant les Droits d'Usage Collectifs, une concertation portée par le Laboratoire Écologie, Évolution, Interactions des Systèmes amazoniens du CNRS en partenariat avec l'ONF a été mise en place entre l'ONF et les communautés Palikur de Macouria et de Roura. La communauté palikur de Macouria bénéficie d'une ZDUC au sud de Kourou au profit des villages Yapara, Kamuyeh et Norino depuis 1994, tandis que la communauté Palikur de Roura détient une ZDUC à l'est de Roura au bénéfice du village Favard depuis 1995. L'objectif principal étant de construire des règles de gestion durable commune, il était nécessaire de partager les représentations de chaque acteur concernant la notion de gestion forestière durable.

Afin de mettre en place une concertation horizontale, l'embauche et la formation d'un représentant par village était essentielle.

La formation a permis d'aborder et de pratiquer l'usage des

outils cartographiques SIG (logiciel QGIS et GPS), les documents réglementaires (ZDUC, Concession, Cession, PLU, régime forestier, document d'aménagement, arrêtés de protection des espèces) et les missions de l'ONF au sein des forêts du DFP. Par la suite, plusieurs ateliers ont été mis en place afin d'aborder les différents usages pratiqués au sein des ZDUC, les problématiques existantes et les perspectives de mise en place de recommandations adaptées aux usages et au régime forestier.

Les différents échanges ont permis de mieux appréhender le territoire des ZDUC et les pratiques associées (chasse, pêche, prélèvements ligneux et non ligneux, culture d'abattis itinérant sur brûlis, partage et transmissions des savoirs traditionnels). Le résultat de cette concertation s'est traduit par la création d'une charte d'engagement pour une gestion concertée et durable pour chacune des Zones de Droits d'Usage Collectifs Palikur (Macouria et Favard). Elle contient les pratiques des ayant droits auxquelles se rajoute des recommandations permettant de justifier d'une gestion durable auprès des documents réglementaires.

Cela se traduit par un suivi des prélèvements forestiers avec la mise en place de rendez-vous annuel entre l'agent forestier (ONF) concerné et un représentant des communautés pour chaque village Palikur où sont discutées les précautions pour la sécurité et la formation pour l'abattage de bois, des recommandations limitant les prélèvements de certaines espèces sensibles (faunes et flores en protection), ainsi que des propositions de développement d'agroforesterie pour des espèces peu ou pas présentes dans les ZDUC (Arouman et Toulouri).



**CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE ZDUC PALIKUR DE FAVARD**

Office National des Forêts

Cette charte vise à concilier les objectifs de gestion durable avec l'existence de droits d'usage collectifs au sein d'une forêt du Domaine Forestier Permanent.

Elle a pour objectif de garantir sur le long terme la vocation forestière et naturelle de la forêt domaniale ZDUC Palikur de Favard et le renouvellement de ces ressources. La charte sera intégrée dans le document d'aménagement de la forêt domaniale ZDUC Palikur de Favard.

**1. LES PRÉLÈVEMENTS DE BOIS**

- Établir un abattage contrôlé, sécurisé et suivi (équipement de sécurité, formation à l'abattage contrôlé). Le bûcheron doit être accompagné d'un aide (2 personnes). L'abattage devra être signalé par une zone de sécurité.
- Organiser des rendez-vous de suivi annuels des prélèvements entre la communauté et l'ONF. Les prélèvements seront répertoriés dans le temps et dans l'espace à l'aide d'un GPS puis les données seront fournies à l'ONF.
- Une désignation de la ressource en bois sur les zones de prélèvements pourra être mise en place en collaboration avec l'ONF et la communauté à sa demande.

**2. LES PRÉLÈVEMENTS DE FEUILLES DE PALMIERS (WAY, WASSAY, MARIPA, TOULOURI, MARACOUPI)**

- Le cœur des palmiers ne doit pas être coupé afin qu'ils puissent se régénérer correctement.
- Le suivi des prélèvements de feuilles suivra la même procédure que celle des prélèvements de bois. Une désignation de la ressource présente dans la ZDUC pourra être faite en collaboration avec l'ONF.
- Des essais de plantation sur brûlis pourront être développés par la communauté avec le soutien technique de l'ONF afin de faciliter l'accès à la ressource (ex : Toulouri).

**3. DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ECOTOURISTIQUE OU DE LOISIRS**

- La construction de carbet traditionnel d'accueil et la création d'activités d'interprétation doivent respecter la bande forestière de 15 mètres à partir du haut de la berge appelée « riykive ». Cet espace ne devra pas être obstrué car il constitue une nécessaire protection des berges et une servitude administrative de libre passage.
- Les déchets produits doivent être stockés dans l'attente de leur élimination, dans des conditions assurant toute sécurité et ne représentant pas de risque de pollution. Les déchets biodégradables pourront être brûlés ou enfouis. Tous les autres déchets devront être transportés vers les points de collecte prévus à cet effet.
- Afin de respecter l'autorité coutumière et les usages traditionnels, toute délivrance de nouvelles Conventions d'Occupations Temporaires par l'ONF devra faire l'objet d'un rendez-vous annuel dans le but de recueillir l'avis et l'avis coutumier du village Favard.

**4. LES PRÉLÈVEMENTS DES AROUMANS ROUGE (I. AROUMA) ET BLANC (I. OBLIQUUS)**

- L'utilisation de l'arouman rouge est préférable pour un usage commercial car plus résistant et son renouvellement est plus performant que l'arouman blanc. Moins de 30 % des tiges d'un plant doivent être prélevées afin d'assurer son renouvellement.

**5. LA PRATIQUE DE LA CHASSE ET LA PÊCHE**

- Respecter la législation existante pour la pratique de la chasse (permis de chasse obligatoire depuis le 1er janvier 2020, arrêtés préfectoraux sur les espèces protégées). Les différentes saisons (période de gestation) seront également respectées.
- Une matérialisation des limites de la ZDUC et une surveillance seront mises en place afin d'informer et réduire le développement d'activités intensives à des fins commerciales par des chasseurs professionnels existants et d'identifier les zones à protéger afin de protéger les ressources halieutique et cynégétique.

**Projet ZDUC Palikur Giwaxrikis**  
La terre des Palikur  
La tèt di Palikur

Co-construction d'une gestion forestière durable des Zones de Droits d'Usage Collectifs Palikur

Office National des Forêts

Office National des Forêts


l'Europe s'engage en Guyane

Office National des Forêts

Journées de lancement, concertations, ateliers, formations SIG et sorties sur le terrain ont été réalisées tout le long du projet de juin à décembre 2022.



**Direction territoriale de Guyane**  
541 Route de Montabo  
97300 Cayenne

 **PEFC** 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

  
**Office National des Forêts**  
[onf.fr/guyane](http://onf.fr/guyane) 